



COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Conseil communautaire du 14 juin 2018

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CHAMBÉRY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES**

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Sommaire

I. BUDGET GENERAL.....	8
A. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
1. PREMIER EXERCICE DE LA PPI 2017/2020 ET SOLDE DES INVESTISSEMENTS ANTERIEUREMENT LANCES	8
2. LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
3. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
4. LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES ET EN RECETTES (EGALEMENT APPELES REPORTS DE CREDITS)	12
B. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	13
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
C. LES RESULTATS 2017.....	24
1. LES RESULTATS 2017 PAR SECTION	24
2. LES RESULTATS CUMULES 2017	25
3. L'AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE	25
4. MISE EN PLACE DE PROVISIONS CONSECUTIVES A L'AFFECTATION DES RESULTATS.	25
5. FOCUS SUR L'EPARGNE	26
II. BUDGETS ANNEXES TRANSPORTS ET TRANSPORTS SCOLAIRES.....	27
A. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	28
B. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28
C. LES RESULTATS CUMULES 2017.....	29
D. L'AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE	29
E. FOCUS SUR L'EPARGNE	30
III. BUDGETS DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	31
A. LA REGIE DE L'EAU POTABLE	31
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
3. LES RESULTATS CUMULES 2017	33
4. L'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE.....	34
5. FOCUS SUR L'EPARGNE	34
B. LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT	35
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36
3. LES RESULTATS CUMULES 2017	37
4. L'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE.....	38
5. FOCUS SUR L'EPARGNE	38
IV. BUDGET DISTINCT SALUBRITE.....	39
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40
C. LES RESULTATS CUMULES 2017.....	41
D. L'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE	41
V. GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	42

Préambule : *Dans l'attente de l'officialisation de la nouvelle identité « Grand Chambéry l'Agglomération » par arrêté préfectoral, le nom juridique et réglementaire reste « Chambéry métropole-Cœur des Bauges ». Ce rapport étant un document annexe aux comptes administratifs, il reprend le nom de Chambéry métropole-Cœur des Bauges dans son contenu, seule la nouvelle charte graphique est utilisée.*

Synthèse

- 2017, premier exercice budgétaire de la nouvelle communauté d'agglomération,
- Une harmonisation fiscale liée au régime fiscal différent entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges,
- Une sanctuarisation du mécanisme de Dotation de Solidarité Communautaire avec les Attributions de Compensation historiques,
- Une année majeure en matière de développement économique, de tourisme et d'urbanisme,
- L'activation du levier fiscal afin de préserver la capacité à investir de la collectivité et d'ajuster le financement de la compétence « Déchets » compte tenu de la réglementation en vigueur pour la fiscalité « fléchée » TEOM,
- Une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) ambitieuse rééchelonnée sans abandon d'opération pour un montant de 130 M€,
- Des efforts d'économies sur le budget Général présentés en DOB confirmés qui devront être réalisés d'ici 2020.

Quelques commentaires :

- ➔ Un budget Général très fortement impacté par une actualité qui impose des retraitements comptables permettant une lecture facilitée des comptes,
- ➔ Des budgets distincts de l'Eau potable et de l'Assainissement dont l'équilibre de fonctionnement est conforme à la stratégie financière mise en place en 2014 et qui intègrent un nouveau programme d'investissement majeur notamment à destination du territoire Cœur des Bauges,
- ➔ Un budget annexe Transports Scolaires, sur le territoire des Bauges, sera clôturé au 31/12/2017 et fusionné avec le budget annexe Transport, compte tenu de la requalification de la compétence et son exercice depuis le 1^{er} septembre 2017,
- ➔ Un budget distinct Salubrité, sur le territoire des Bauges, transitoire qui devra porter un important plan d'investissement dans les années à venir dans un contexte d'harmonisation de la tarification de la compétence déchets.

Introduction

L'année 2017 aura été une étape très importante dans l'histoire de l'intercommunalité chambérienne avec une évolution majeure de son périmètre communautaire et un renforcement significatif de ses compétences statutaires. La fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges entraîne la redéfinition d'un certain nombre de politiques communautaires dont la traduction officielle interviendra en 2018 avec le vote des statuts de la communauté d'agglomération.

Une harmonisation fiscale !

Cœur des Bauges était une intercommunalité à fiscalité additionnelle et Chambéry métropole dépendait d'un régime à fiscalité propre. Un important travail a permis d'identifier les flux financiers nécessaires pour préserver les équilibres des deux périmètres fusionnés au travers d'attributions de compensation « fiscales ».

Une convergence du Taux de Cotisation Foncière des Entreprises et du montant des Bases minimum a été mise en œuvre en 2017 sur une durée de 3 ans (taux unique en 2020).

La politique d'abattement à la Taxe d'Habitation a été immédiatement uniformisée pour l'ensemble du périmètre communautaire, de même que son taux, confirmé à 5,54% celui de Chambéry métropole, l'un des plus bas de France.

Des harmonisations complémentaires seront à mettre en œuvre pour la compétence « Déchets ». En effet, Cœur des Bauges fonctionne sur le modèle de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM - principe d'un prix calculé par habitant) alors que Chambéry métropole retient le modèle de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – principe du taux unique sur l'ensemble du périmètre). L'agglomération dispose d'un délai de 5 ans à compter de 2017 pour harmoniser ces modalités de financement.

Le financement de la compétence Transports devra également être uniformisé. La collectivité dispose d'un délai de 12 ans à compter de 2017 pour appliquer un taux unique de Versement Transport sur la totalité de son périmètre. A ce jour, le Conseil communautaire a souhaité maintenir un taux de VT à 0% sur le territoire « Cœur des Bauges ».

Une sanctuarisation du mécanisme de Dotation de Solidarité Communautaire au sein des Attributions de Compensation !

Une refonte importante en matière d'Attribution de compensation et de Dotation de Solidarité Communautaire est intervenue en 2017.

Depuis le début des années 2000 et suite au transfert de la Taxe Professionnelle à la communauté d'agglomération coexistaient sur le territoire de Chambéry métropole deux enveloppes à destination des communes :

- L'Attribution de Compensation qui traduit le flux financier résultant du partage des compétences entre les communes et la communauté d'agglomération. Son montant fait l'objet de révisions lors de chaque transfert de compétence en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- La Dotation de Solidarité Communautaire qui répond à une volonté de solidarité entre les différentes communes consistant à leur rediriger une partie du dynamisme fiscal des recettes générées par la Taxe Professionnelle en fonction de ratios tels que le nombre de logements sociaux sur leur périmètre et le montant des bases communales de Taxe Professionnelle. Son montant initial de 2,3 M€ en 2000 a été porté à 5,7 M€ en 2004 puis 6,5 M€ depuis 2010.

Un Contrat de Ville ayant été signé par des communes-membres de l'agglomération, une revoyure de cette Dotation s'avérait nécessaire et il a été décidé de sanctuariser le mécanisme de l'enveloppe en la fusionnant avec les Attributions de Compensation, les communes acceptant une réfaction de 800 000€. Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire intégré aux Attributions de Compensation s'élève à 5,7 M€. (Montant équivalent à 2004).

Au moment de l'harmonisation fiscale intercommunale, un accord entre les communes des Bauges et l'agglomération a été passé. Cet effort consenti par l'agglomération envers les communes des Bauges peut s'assimiler à une enveloppe de solidarité pour un montant de 114 423 €.

Une année majeure en matière de Développement Economique, d'Urbanisme/Politique de La Ville et de Tourisme !

Chambéry métropole-Cœur des Bauges et Grand Lac ont décidé de mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers au service du développement économique en créant le syndicat intercommunal Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE).

Cette structure est compétente en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités des deux territoires intercommunaux. Un mécanisme de cession à paiement différé assimilable à une avance remboursable et de contribution annuelle (1,7 M€ pour cette dernière) nécessaire au bon fonctionnement de la structure est prévu. Ce schéma entraîne la clôture du budget annexe d'aménagement des zones d'activités, du budget annexe de l'Immobilier d'entreprises de la communauté d'agglomération et la dissolution des syndicats SYPARTEC (Savoie Technolac) et HEXAPOLE.

En matière d'Urbanisme et de Politique de La Ville, 2017 aura été marquée par la fusion entre Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry au sein d'une Société d'Economie Mixte (SEM) nommée CRISTAL HABITAT. La communauté d'agglomération en devient l'actionnaire majoritaire. Un mécanisme de reversement de l'excédent de liquidation a été mis en place et s'est traduit par l'acquisition d'actions de la SEM pour un montant total de 33,3 M€.

En matière touristique, outre un plan ambitieux de développement touristique à l'échelle du périmètre communautaire partagé avec le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône Alpes et l'Etat, 2017 est marquée par la création de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) qui fédère désormais l'ensemble des offices du tourisme préexistants. Une enveloppe annuelle de plus d'1 M€ est octroyée pour le financement de la structure.

Un contexte de baisses drastiques de dotations de l'Etat qui a nécessité l'activation du levier fiscal malgré des efforts d'optimisation !

La richesse des actions menées en 2017 et l'ambition renouvelée au service de notre territoire s'intègre dans un contexte de très fortes baisses de dotations de l'Etat (Baisse de près de 5 M€ entre 2014 et 2017) et suite à 2 années d'efforts importants en matière d'économie de gestion. Dans le même temps, une réflexion a été engagée sur le financement de la compétence « déchets ». Ainsi, il a été décidé de :

- Porter le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 2,3% (produit fiscal de 4 M€).
- Diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,28% (Baisse de 800 000€ du produit perçu) dans une première phase, afin d'éviter de générer un sur financement non justifié par un provisionnement (Nouvelles normes, Travaux sur l'Incinerateur...) de la compétence constaté, notamment, en 2016.

Depuis 2016, la collectivité fait le choix d'autofinancer les investissements présents et futurs de la compétence « déchets » sans recourir à de nouveaux emprunts.

(La PPI 2018/2022 présentée dans le DOB du 8 février 2018 prévoit une enveloppe de 1,350 M€/an, soit 6,8 M€ sur la période 2018/2022). Ce choix se trouve conforté par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 qui demande aux collectivités de diminuer significativement leur besoin de financement par emprunt. La collectivité a dégagé depuis 2016 un autofinancement de 5,4 M€. (3,6 M€ en 2016 et 1,8 M€ en 2017).

En matière de financements, la collectivité bénéficierait seulement du FCTVA, ce qui plafonne les recettes estimées à 1,1 M€ sur la période.

Le reste à financer s'élèverait donc à 5,7 M€ (si le périmètre du FCTVA n'est pas revu d'ici là). La collectivité devra dégager un autofinancement complémentaire de 0,3 M€ à compter de 2018.

Un programme d'investissement est, par ailleurs envisagé sur le territoire des « Bauges » via le budget annexe Salubrité pour un montant de 1 M€ sur lequel il n'est, à ce stade, pas prévu de recourir à l'emprunt bancaire. Cette somme viendra s'ajouter aux 6,8 M€ évoqués ci-dessus.

Après mesure de l'impact du projet de réorganisation de la direction des déchets votés au Conseil communautaire du 22 mars 2018 et en tenant compte de l'impact d'une harmonisation TEOM/REOM consécutif à la fusion, une nouvelle réflexion visant à ajuster le taux de TEOM devra donc être engagée d'ici à 2020 en lien avec la mise en œuvre de la Redevance Spéciale pour les professionnels, la prise en compte des nouvelles normes issues de la loi transition énergétique et les conséquences sur les ventes de matériaux de la suppression de certaines filières de recyclage. A noter que la jurisprudence en matière de financement de la compétence « Déchets » a fortement évolué entre 2015 et 2017. Une vigilance sera nécessaire afin d'éviter des risques de contentieux.

Enfin, la mise en œuvre de provisions budgétaires sur cette compétence s'avèrera nécessaire afin de sécuriser des possibilités de financements pour de futurs travaux à intervenir sur l'Usine d'incinération gérée par le syndicat Savoie Déchets. (Rappel du coût des travaux : 95 M€).

Une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) ambitieuse au service d'un territoire qui avance !

Une première enveloppe de 144 M€ a été délibérée en Conseil communautaire en juin 2017 à la suite d'un premier recensement qui s'élevait à 250 M€. Un rééchelonnement de 14 M€ a été opéré fin 2017 pour tenir compte des nouveaux efforts demandés par l'Etat au secteur public, portant le montant de la PPI à 130 M€, et cela sans abandon d'opération.

Figurent au sein de cette PPI deux catégories de projets :

- Des équipements nouveaux structurants comme le Pôle d'Echanges Multimodal et la nouvelle Piscine d'Agglomération.
- Des investissements dits de « consolidation » comme la prévention contre les inondations, l'entretien courant du patrimoine de la collectivité, des voiries d'intérêt communautaire, un engagement conforté en matière de politique de l'habitat...

Les Régies d'Eau Potable et d'Assainissement voient également leurs PPI définies en novembre 2014 confortées par les résultats obtenus fin 2017 grâce à la stratégie mise en œuvre de progression tarifaire limitée à 2%/an. La solidarité entre les secteurs urbains et ruraux pourra ainsi être confortée. L'investissement majeur d'ici la fin du mandat portera sur la création d'un important Bassin de Stockage et de Rétention des Eaux, dans la suite logique de la modernisation de l'Usine de DéPollution des eaux usées (UDEP). La collectivité est également engagée dans un important programme de renouvellement annuel des réseaux de collecte des eaux usées, de production et de distribution d'eau potable permettant de sécuriser le taux de rendement du réseau, déjà supérieur à la réglementation.

Quelques points complémentaires

Le rapport ne reprend pas les comptes des budgets annexes Parc d'Activités Economiques et Immobilier d'Entreprises, ces derniers ayant fait l'objet de clôture en cours d'année 2017 avec le transfert des flux à Chambéry-Grand Lac Economie. Le DOB ainsi que le budget primitif 2018 ont détaillé l'ensemble des flux financiers liés à ces transferts.

Compte tenu de la grande diversité des opérations financières intervenues en 2017 et présentées dans cette introduction, d'importants retraitements comptables sont nécessaires, notamment pour le budget Général et seront exposés dans ce document.

Le rapport présente dans un premier temps les données du budget Général et décline ensuite chacun des budgets annexes et distincts de la collectivité. Un focus sur l'encours de dette sera réalisé en fin de document.

I. Budget Général

A. Présentation de la Section d'investissement

1. Premier exercice de la PPI 2017/2020 et solde des investissements antérieurement lancés

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	CA 2017 - Dépenses	CA 2017 - Recettes
104001 - OPERATIONS ANNEXES SUR VOIRIES	158 916,63	126 907,21
104002 - PEM	4 095 809,12	982 332,61
104004 - COUVERTURE DE LA LEYSSE	-	255 118,46
104005 - RECONQUETE AXE DE LA LEYSSE	-	11 764,78
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	24 900,17	-
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	5 315 969,30	2 836 242,50
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	148 635,06	47 501,82
104017 - SILLON ALPIN	15 000,00	-
104020 - ENTREE DE QUARTIER ANRU	10 324,58	-
104022 - RESTRU EXTENSION PATINOIRE	131 978,99	-
104023 - PLAN PISCINES	27 840,00	-
104025 - AIRE DE LAVAGE ET STATION CARB	-	20 534,90
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	1 369 212,97	61 433,17
104033 - ALBANNE CORRIDOR BIOLOGIQUE	-	-
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	55 976,86	-
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	11 746,80	-
104039 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONO	974 677,48	-
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	27 856,95	-
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	1 836 780,94	738 000,00
104042 - TOURISME	204 895,60	42 500,00
204001 - FDC POLITIQUE DE LA VILLE	100 000,00	-
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 915 664,88	9 502,50
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	238 509,15	-
204007 - ENTRET RENOUVT MATERIEL DECA	710 401,34	733 150,00
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	20 600,61	-
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	825 588,30	-
204010 - AVANCES PAE EN COURS		
204012 - REQUALIF ENTRETIEN DES ZONES	-	57 397,50
204014 - MOYENS DES SSI	535 574,96	8 100,00
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	3 962 172,92	912 574,91
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	359 639,84	293 255,50
204017 - POTEAUX INCENDIES	61 143,65	9 204,93
204018 - PRU 1 ET 2	124 512,00	72 950,23
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	47 331,79	-
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 381 535,30	-
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	261 599,61	32 797,85
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	408 612,72	-
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	33 514,60	-
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	46 298,40	-
204027 - RESERVE FONCIERE	1 025 782,58	-
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	444 113,46	-
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	1 513 967,08	202 163,00
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	426 824,34	30 000,00
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	42 500,00	-
204033 - ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	22 940,45	-
204036 - REQUALIFICATIONS BATIMENTS		1 076 000,00
Total Programme PPI	29 919 349,43	8 559 431,87

Commentaires :

2017 est une année charnière en matière de dépenses d'investissement :

- arrivée à terme des travaux sur la Confluence Leysse/Hyères (5,315 M€),
- poursuite des travaux du PEM qui devraient se poursuivre jusqu'en 2019 (4,095 M€),
- renouvellement annuel des matériels et outils de conteneurisation des déchets dans le cadre de l'AP votée sur le mandat (1,369 M€) et projetée d'ici à 2022,
- continuité dans l'investissement à destination des voiries d'intérêt communautaire (3,962 M€) et des enveloppes relatives aux mobilités et autres infrastructures de transport (3,351 M€),
- soutien conforté dans le Programme Local de l'Habitat (2,915 M€),
- début des travaux de la nouvelle piscine d'agglomération (1,876 M€).

L'entretien du patrimoine existant a nécessité l'engagement de dépenses d'un montant de 0,825 M€.

Pour les subventions perçues, la participation du Conseil Départemental de Savoie a été versée pour le financement de la plateforme de logistique et solidarité (1,076 M€) dont le premier décaissement des dépenses aura lieu en 2018.

Un premier acompte d'un montant de 0,738 M€ a également été versé pour le financement de la Piscine d'Agglomération par le Département de la Savoie.

Dans le cadre des financements croisés entre la ville de Chambéry et la communauté d'agglomération pour le Parc Événementiel du Phare, un premier acompte de 0,733 M€ a été versé fin décembre 2017.

Enfin, la collectivité a retenu le bon timing pour le financement des infrastructures de protection contre les crues en bénéficiant d'un important soutien financier, dont la traduction chiffrée s'élève à 2,836 M€ en 2017. Ces aides seront désormais de plus en plus contraintes dans les années à venir.

2. Les autres dépenses d'investissement

Libellés	CA 2017 - Dépenses	CA 2017 - Recettes
104018 - AIDE A LA PIERRE ETAT	2 587 070,89	2 610 668,34
104019 - AIDE A LA PIERRE REGION	84 076,00	298 829,56
204035 - OPERATIONS SOUS MANDAT CGLE	199 899,98	-
Total Programme Hors PPI	2 871 046,87	2 909 497,90
10 - DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES		40 192 821,70
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 849 465,88	18 500 000,00
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 087 343,62	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 752 599,96
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 065 532,49	200 206,98
26 - PARTICIPATIONS CRÉANCES RATTACHÉES	34 319 478,13	
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	13 945 318,62	11 899 842,01
Total hors Programmes	62 567 138,74	72 545 470,65
040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 780 224,40	10 923 934,10
Total écritures d'ordre	1 780 224,40	10 923 934,10

Les chapitres 104018-104019 et 204035 concernent des opérations hors PPI (aides à la pierre et opérations sous mandat pour CGLE) qui, au final, s'équilibreront en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 en dépenses et recettes : L'endettement de la collectivité continue de progresser en 2017. En effet, 10,849 M€ ont été remboursés contre 18,5 M€ encaissés.

Chapitre 21 en recettes et le chapitre 13 en dépenses : Ces deux chapitres retracent les écritures de transfert du pôle santé GALIEN du budget Général au budget annexe Immobilier d'entreprises.

Chapitre 204 en dépenses : La somme de 1 087 343,62€ correspond au reversement par la communauté d'agglomération des résultats d'investissement des budgets du SYPARTEC (930 496,72€) et de l'Immobilier d'Entreprises (156 846,90€).

A noter que ce chapitre budgétaire, réglementairement amortissable, pourra faire l'objet d'une neutralisation des annuités ce qui permettra de ne pas impacter l'équilibre global du budget de la collectivité par des opérations exceptionnelles pour lesquelles elle n'est qu'un intermédiaire.

Chapitre 23 hors programme en dépenses et recettes : Il s'agit de solder les dernières opérations impactant les voiries des zones d'activités de Chantabord (214 881,62€) et des Fontanettes (730 262,36€), ainsi que des pagodes situées sur la zone des Fontanettes (999 896,80€).

Le reliquat (120 491,71€) retrace notamment des avances sur marchés versées par la collectivité (Marchés relatifs à la ZAC Coteau, Traversée Cyclable de Chambéry, Carrefour Eugène Ducretet...).

En recettes, il s'agit de comptabiliser les avances sur marchés remboursées à la communauté d'agglomération.

Chapitre 26 en dépenses : Ce dernier retrace notamment les opérations de montée au capital de CRISTAL HABITAT, pour un montant de 33 300 000€. Cette opération est consécutive au changement de statut de la structure devenu une Société d'Economie Mixte suite à la fusion entre l'opérateur historique d'habitat Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry. Cette somme est neutralisée en recettes au chapitre 10 pour le même montant.

Chapitre 10 en recettes : Outre la somme de 33 300 000€, ont été encaissés :

- 3 391 884,17€ correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 réalisée lors du vote du budget Supplémentaire 2017.
- 3 500 937,53€ au titre du FCTVA.

999 878,13€ ont été versés à la Ville de Chambéry dans le cadre des opérations de cession d'actions de la SAIEM à Chambéry métropole-Cœur des Bauges. Le versement s'effectue en 3 ans, le solde sera versé en 2018 pour le même montant.

La somme de 19 600€ a été versée à l'Agence France Locale suite à l'élargissement du périmètre du budget Général consécutif la fusion.

Chapitre 27 en dépenses et recettes :

En recettes, la somme de 11 899 842,01€ se décompose de la manière suivante :

- 499 055,37€ au titre de la dette récupérable en capital (Savoie Déchets, CGLE, Avances consenties aux régies de l'eau potable et de l'assainissement).
- Le solde correspond aux comptabilisations des avances remboursables accordées par le budget Général au budget annexe des Zones lors de la clôture de ce dernier.

En dépenses, la somme de 13 979 068,62€ se décompose de la manière suivante :

- 9 402 535,14€ correspondant aux avances versées à CGLE suite à sa création, et la clôture du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération.
- 4 542 783,48€ correspondant à l'avance consentie à la Ville de Chambéry dans le cadre de la cession du Parking Cassine, intégralement comptabilisée en recette de fonctionnement (compte 775) du budget Général en 2017. La Ville remboursera cette avance sur une période maximale de 30 ans.

Compte tenu de ce montage, il sera opportun de mettre en place une provision en section de fonctionnement afin d'éviter de créer un décalage trop important entre les résultats budgétaires et le compte au Trésor.

- 33 750€ correspond à la régularisation de la montée au capital de la SPLS.

Ecritures d'ordre :

En dépenses, la somme de 1 780 224,40€ correspond aux moins-values liées à des cessions d'immobilisation (174 595,55 €) ainsi qu'aux opérations d'amortissement des subventions d'investissement perçues (1 605 628,85 €). En effet, dès lors qu'une subvention finance des travaux ou des équipements amortissables, ces dernières doivent également l'être.

En recettes, la somme de 10 923 934,10€ se décompose de la manière suivante :

- 4 542 783,48€ correspondant à la valeur comptable de cession du parking Cassine à la Ville de Chambéry (Contrepartie de la dépense comptabilisée au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement du budget suite à encaissement de la valeur comptable en recette de fonctionnement au chapitre 77 de cette même section de fonctionnement.).
- 5 692 302,82€ correspondant à la dotation annuelle aux amortissements.
- Le solde correspond à des sorties d'actifs autres que celle évoquées ci-dessus.

3. Solde de la section d'investissement

Libellés	CA 2017 - Dépenses	CA 2017 - Recettes
Total Programme PPI	29 919 349,43	8 559 431,87
Total Programme Hors PPI	2 871 046,87	2 909 497,90
Total hors Programmes	62 567 138,74	72 545 470,65
Total dépenses d'ordre	1 780 224,40	10 923 934,10
Total	97 137 759,44	94 938 334,52
RESULTAT DE GESTION 2017	- 2 199 424,92	

Commentaires :

Le résultat 2017, hors résultat antérieur, de la section d'investissement du budget Général s'élève donc à – 2 199 424,92€. Cette somme sera reprise dans l'affectation des résultats 2017 présentée plus loin dans ce document.

4. Les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes (également appelés reports de crédits)

RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	12 768 200,00
Recettes d'investissement	7 957 269,00
Solde à reprendre	- 4 810 931,00

Commentaires :

Le solde net des restes à réaliser d'investissement devra être couvert par l'affectation des résultats 2017.

Reports de crédits 2017 vers 2018	Dépenses	Recettes
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	3 648,00	-
104023 - PLAN PISCINES	45 520,00	-
104025 - AIRE DE LAVAGE ET STATION CARB	182 496,00	127 376,00
104027 - PONT SAINT CHARLES - COGNIN	200 000,00	-
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	37 913,00	
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	38 400,00	
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	175 832,00	
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	409 365,00	
104042 - TOURISME	128 990,00	18 520,00
104043 - PARC EVENEMENTIEL DU PHARE	2 585 709,00	-
204001 - FDC POLITIQUE DE LA VILLE	100 000,00	-
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	208 468,00	-
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	1 366 227,00	
204007 - ENTRET RENOUVT MATERIEL DECA	179 937,00	733 150,00
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	245 000,00	-
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	271 176,00	-
204014 - MOYENS DES SSI	342 139,00	-
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	1 788 240,00	534 140,00
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	710 537,00	8 750,00
204017 - POTEAUX INCENDIES	40 179,00	-
204018 - PRU 1 ET 2	73 641,00	91 666,00
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	23 344,00	
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	616 927,00	112 000,00
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	396 281,00	281 202,00
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	227 961,00	-
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	9 156,00	
204027 - RESERVE FONCIERE	32 938,00	
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	48 495,00	
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	1 035 436,00	779 017,00
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	352 708,00	-
204035 - OPERATIONS SOUS MANDAT CGLE	891 537,00	
HORS PROGRAMMES	-	5 271 448,00
Total	12 768 200,00	7 957 269,00

B. Présentation de la section de fonctionnement

(Le choix est fait de ne pas présenter de données comparatives avec 2016 sur toutes les lignes car le changement de périmètre rend illisibles certaines comparaisons).

1. Les recettes de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de recettes variables et de recettes fixes.

Catégorie	Chapitre comptable	Montant CA 2017
Recettes sur lesquelles la collectivité peut agir seule	70 – Produits des services hors refacturation RH budgets annexes	5 652 422,59 €
	75 – Autres produits courants	957 465,55 €
	74 – Dotations hors DGF	3 217 840,99 €
	Sous TOTAL (9%)	9 827 729,13 €
	73 – Fiscalité hors FNGIR, hors CVAE, hors IFER,	46 878 052,96 €
TOTAL	52%	56 705 782,09 €
Recettes sur lesquelles la collectivité ne peut pas agir seule ou ne pas agir.	70 – Refacturation du personnel	8 280 654,92 €
	73 – FNGIR – CVAE – IFER	18 588 170,00 €
	74 – DGF-DCRTP-Compensations	19 952 278,00 €
	76 – Produits financiers	78 684,64 €
	77 – Produits exceptionnels	5 451 093,50 €
	013 – Reversements sur charges	485 705,40 €
TOTAL	48%	52 836 586,46 €
TOTAL FINAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		109 542 368,55 €

Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP2017	CA 2017	% réalisation
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	159 000,00	485 705,40	305,48%
70 - PRODUITS DES SERVICES	13 755 245,00	13 933 077,51	101,29%
73 - IMPOTS ET TAXES	64 929 842,00	65 466 222,96	100,83%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	24 059 240,00	23 170 118,99	96,30%
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	953 843,00	957 465,55	100,38%
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	78 684,64	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	303 680,00	5 451 093,50	1795,01%
Sous total recettes réelles	104 160 850,00	109 542 368,55	105,17%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 610 000,00	1 780 224,40	110,57%
Total	105 770 850,00	111 322 592,95	105,25%

- Les recettes fiscales (chapitre 73) :

Les taux d'imposition en vigueur en 2017 :

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 2,3%.** Un produit de 3,982 M€ a été perçu en 2017.
- ✓ **Taux de taxe d'habitation (TH) à 5,54%.** C'est le 7^{ème} plus bas taux intercommunal de France sur 226 communautés. Le dégrèvement mis en place par l'Etat dès 2018 n'impactera pas, à ce jour, le dynamisme annuel des bases.
- ✓ **Taux de taxe sur les propriétés non Bâties (TFPNB) à 3%.**
- ✓ **Taux de CFE à 27,70%.** (151^{ème} sur 226 communautés d'agglomération). Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive des taux de CFE est en place sur les communes des Bauges. **La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique sera en vigueur en 2020.**
- ✓ **Taux de TEOM à 8,28%.** (baisse de 7% par rapport à 2016 – 8,90%).

Tableau récapitulatif de la fiscalité perçue en 2017

Libellé L.C.	REALISE 2016	REALISE 2017
TAXE D'HABITATION	9 958 345	10 465 518
TAXE FONCIERE FNB	108 031	113 273
TAXE SUR LE FONCIER BATI	-	3 981 827
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	14 163 199	14 887 634
CVAE	8 356 539	8 807 004
TASCOM	2 274 098	2 772 249
IFER	494 132	574 672
AUTRES IMPOTS OU ASSIMILES	661 817	463 228
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	135 263	160 944
FNGIR	9 164 872	9 206 494
TEOM	14 847 332	14 033 380
TOTAL chapitre 73	60 163 628	65 466 223

Commentaires :

La collectivité a bénéficié en 2017 d'une dynamique soutenue du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : + 451 000€, (+ 5,4%).

L'année 2017 a également été marquée par le changement des modalités de perception de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM). Les entreprises se sont acquittées de leur cotisation 2017 et d'un premier acompte de 50% de la somme due au titre de l'année 2018. Par la suite, chaque établissement paiera le solde de la TASCOM due en année N et versera un premier acompte de 50% de TASCOM N+1. Un produit supplémentaire de 562 000€ est encaissé. Cet effet d'aubaine ne sera constaté qu'en 2017 !

Cette mesure s'applique uniquement aux contributeurs dont la surface commerciale est supérieure ou égale à 2500m². (Ces derniers représentent 50% du produit total perçu par la collectivité). En 2018, le montant de TASCOM perçu se situera aux alentours de 2,3 M€.

Le produit de TEOM a connu une baisse consécutive à la baisse de taux délibéré par le Conseil communautaire lors du vote du budget 2017.

- **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

CHAP	LIBELLE	CA 2016 Réalisé	CA 2017 Réalisé	Evolution 2016/2017
74	Dotations et subventions, dont :	22 290 076	23 170 119	3,95%
	<i>Dotation d'intercommunalité</i>	1 043 764	481 839	-53,84%
	<i>Dotation de compensation des groupements</i>	13 698 160	13 610 299	-0,64%
	<i>Dotation de compensation de la réforme de la TP</i>	4 818 966	4 818 966	0,00%
	<i>Allocations compensatrices CFE, TH...</i>	615 405	1 041 174	69,19%
	<i>Subventions éco-emballage et éco-folio</i>	1 171 460	1 496 070	27,71%
	<i>Autres subventions et participations</i>	942 321	1 721 771	82,72%

Commentaires :

L'année 2017 est marquée par une nouvelle forte baisse de la part « forfaitaire » (-561 925€) et de la part « compensation » de la DGF (-247 951€)

Un ajustement dans les modalités de calcul des allocations compensatrices de Taxe d'Habitation est intervenu durant l'année 2017, ce qui a engendré une progression significative du produit perçu au titre de ces dotations (+537 273€).

Au final les dotations d'Etat ont baissé de - 272 603€ (soit une perte de capacité d'emprunt de 2,7 M€, ou l'équivalent de 5 ETP)

Chambéry métropole-Cœur des Bauges participe activement au dispositif ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière). Ce dispositif vise à améliorer la qualité de vie des populations et le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers grâce à une coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens. La communauté d'agglomération identifie les partenaires qui souhaiteraient s'inscrire dans ce projet, elle assure le suivi des dossiers, encaisse les subventions correspondantes (650 000€ en 2017) et les reverse aux partenaires pour la part qui leur est due (841 500 € au total).

Il subsiste un reliquat restant à la charge de la communauté d'agglomération. Ce dispositif n'est pas reconduit en 2018.

- **Les autres recettes (chapitre comptable 70) :**

	CODE NATURE	BP 2017	CA 2017	% Réalisation
706	PRESTATIONS DE SERVICE	2 886 000,00 €	2 951 775,84 €	102,28%
703	AUTRES DROITS LOCATION	67 590,00 €	67 653,00 €	100,09%
7078	AUTRES MARCHANDISES (DECH)	626 100,00 €	905 236,67 €	144,58%
70841	DISPO PERS BUDGETS ANNEXES	7 355 763,00 €	7 126 175,80 €	96,88%
70872	REMBOURSEMENT FRAIS BUDGETS ANNEXES	1 160 538,00 €	1 159 952,68 €	99,95%
70875	FACTURATION COMMUNES MEMBRES GFP	483 471,00 €	470 937,73 €	97,41%
708	FACTURATION AUTRES	1 175 783,00 €	1 251 345,79 €	106,43%
	TOTAL	13 755 245,00 €	13 933 077,51 €	101,29%

Les produits de tarification de services (706) n'appellent pas de commentaires particuliers, ces derniers se sont exécutés conformément aux prévisions initiales.

La principale évolution concerne la ligne 7078 – « Autres marchandises » qui connaissent une forte augmentation entre le BP et le CA. Les ventes de papier, carton et verre ont été supérieures aux attentes au regard de la prévision budgétaire prudente qui avait été établie dans la perspective d'une évolution défavorable du marché du recyclage et de vente de matériaux.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

CHAP	LIBELLE	CA 2016 Réalisé	CA 2017 Réalisé	Evolution 2016/2017
75	Autres produits de gestion courante	679 438	957 466	40,92%
	<i>Revenus des immeubles</i>	555 961	577 108	3,80%
	<i>Excédent des budgets annexes</i>		312 201	100,00%
	<i>Redevances fermiers concessionnaires</i>	7 171	8 127	13,34%
	<i>Autres produits de gestion courante</i>	116 307	60 029	-48,39%

Ce chapitre comptable retrace notamment le reversement de l'excédent de clôture de la zone d'activité de la Villette située à la Ravoire.

Cette clôture est intervenue avant le transfert de la compétence à Chambéry-Grand Lac Economie et est donc intégrée au budget Général en recettes de gestion courante.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit notamment des remboursements sur les rémunérations de frais de personnel (indemnités journalières notamment).

Une régularisation pour un montant de 112 507€ est notamment comptabilisée au titre du Supplément de Traitement Familial pour les exercices 2014 et 2015. Ce motif explique la progression des recettes constatées sur cette enveloppe budgétaire. Elle n'a pas vocation à se renouveler.

2. Les dépenses de fonctionnement

(Le choix est fait de ne pas présenter de données comparatives avec 2016 sur toutes les lignes car le changement de périmètre rend illisibles certaines comparaisons).

Un préalable, une maîtrise des notions de dépenses variables et de dépenses fixes.

Catégorie	Chapitre comptable	Montant CA 2017
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule	011 – Charges générales	18 897 410,73 €
	012 – Charges de personnel	13 681 780,87 €
	65 – Autres charges	4 365 830,86 €
	<i>Subventions aux associations/privés</i>	2 421 476,12 €
	<i>Subventions aux acteurs publics</i>	1 910 525,76 €
	<i>Autres charges courantes</i>	25 130,38 €
	<i>Frais de fonctionnement des élus</i>	8 698,60 €
TOTAL	45%	36 945 022,46 €
Charges figées ou nécessitant un accord en Conseil communautaire ou négociation avec d'autres collectivités	65 – Autres charges (contributions obligatoires, autres dépenses de gestion courante et les rattachements)	9 347 798,89 €
	66 charges financières	2 886 059,34 €
	014 – Prélèvements sur fiscalité	32 765 220,03 €
	<i>FPIC – Autres prélèvements</i>	964 751,03 €
	<i>AC « historique » aux communes*</i>	26 035 292,00 €
	<i>Dotation de Solidarité Communautaire*</i>	5 765 177,00 €
TOTAL	55%	44 999 078,26 €
TOTAL GENERAL – 100%		81 944 100,72 €
Dépenses RH prises en charges BG mais refacturées aux budgets Annexes (total RH au budget général : 21 962 435,79€)		8 280 654,92 €
67 - Charges exceptionnelles		1 612 218,58 €
TOTAL FINAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		91 836 974,22 €

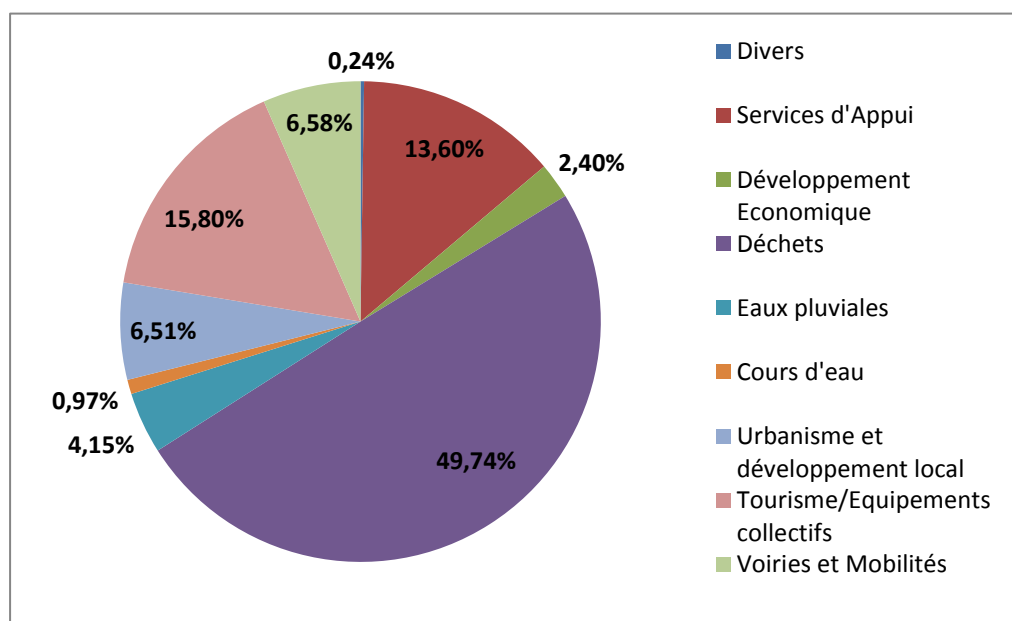
*Les AC Historiques et la Dotation de Solidarité Communautaire constituent au 1er janvier 2018 une seule et même enveloppe d'un montant de 31 800 469€.

Présentation par chapitre des dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP2017	CA 2017	%réalisation
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 311 537,00	18 897 410,73	93,04%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	22 519 332,00	21 962 435,79	97,53%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	33 087 403,00	32 765 220,03	99,03%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	14 250 502,00	13 704 931,15	96,17%
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	63 000,00	8 698,60	13,81%
66 - CHARGES FINANCIERES	2 900 000,00	2 886 059,34	99,52%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 500,00	1 612 218,58	7165,42%
Sous total dépenses réelles	93 154 274,00	91 836 974,22	98,59%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	6 722 699,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	5 893 877,00	10 923 934,10	
Total	105 770 850,00	102 760 908,32	

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 18,897 M€**

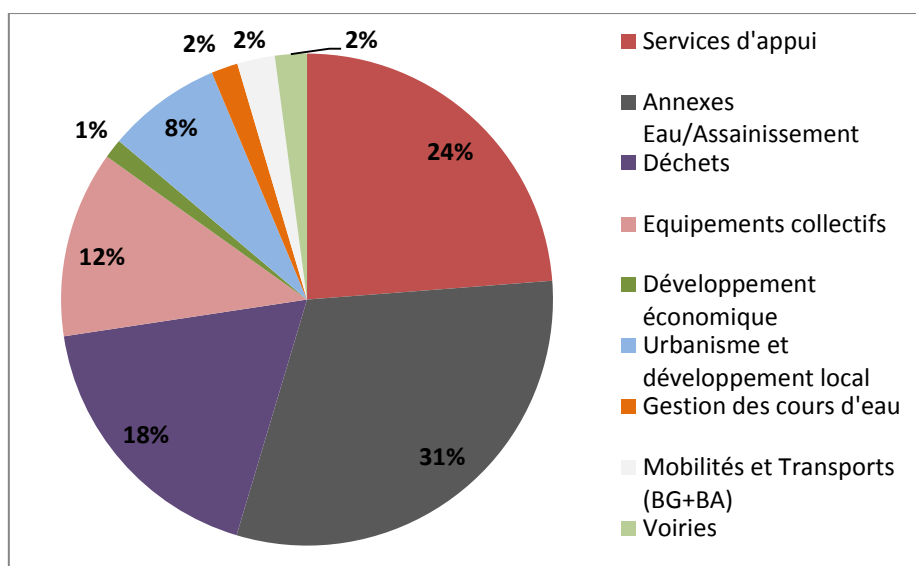
Répartition des charges à caractère général par famille de compétences



50% du budget alloué aux charges générales est affecté à la direction des déchets. Cette direction engage en effet d'importantes dépenses de fluides, de maintenance d'équipements, de dépenses courantes.

Elle tiendra donc une place importante dans les efforts à venir lors des préparations budgétaires 2019 et 2020. Le projet de réorganisation mis en œuvre en 2018 s'inscrit donc bien dans ce calendrier et dans une stratégie d'optimisation.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 21,962 M€**



A la demande des services de l'URSSAF, la totalité de la masse salariale est comptabilisée sur le budget Général de la collectivité, ce dernier refacturant à chaque budget annexe sa part. Le compte administratif 2017 fait donc apparaître une masse salariale totale de 21,962 M€ dont 13,681 M€ pour le seul budget Général.

Outre l'impact de la fusion, 2017 est principalement marqué par le transfert en cours d'année du personnel rattaché au Développement Economique à Chambéry-Grand Lac Economie.

- **Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 32,765 M€**

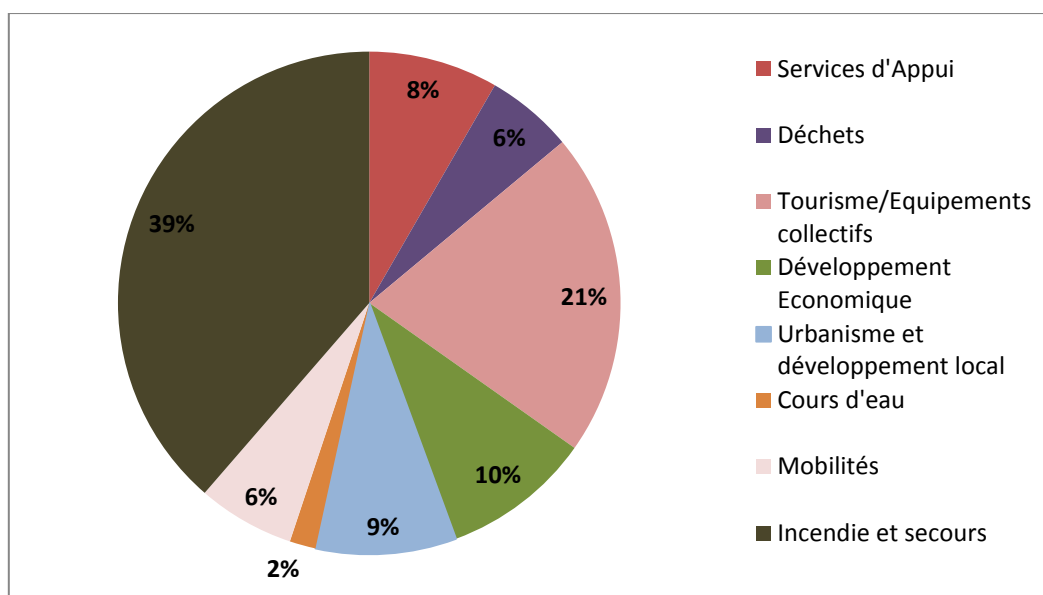
2 enveloppes composent cette enveloppe budgétaire :

- Le FPIC : Fonds de péréquation intercommunal et communal : 0,965 M€
- Les Attributions de Compensations : 31,800 M€

2017 est une année charnière en matière d'Attributions de Compensation dans la mesure où la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les Attributions de Compensations « historiques » (AC) ont été regroupées en une seule enveloppe comme indiqué dans l'introduction.

Ces dernières relèvent de la catégorie des « ressources issues du Développement Economique ». La communauté d'agglomération a décidé en 2018 de créer un Groupe de Travail dont l'objet portera sur la répartition des ressources issues du Développement Economique entre les communes et l'agglomération afin de piloter collectivement le pacte financier et fiscal de l'agglomération.

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 13,705 M€**



Cette enveloppe budgétaire reprend 2 catégories de dépenses :

- Les Contributions dites « Obligatoires »
- Les subventions versées aux partenaires de la communauté d'agglomération.

Ci-dessous, voici la liste des contributions obligatoires versées :

SDIS 73 : 5,295 M€
 Savoie Grand Revard : 0,462 M€
 ATMO Auvergne-Rhône Alpes : 0,022 M€
 CISALB : 0,198 M€
 Savoie Technolac puis CGLE à compter du 1^{er} juillet : 1,316 M€
 Savoie Déchets : 0,683 M€
 Syndicat Mixte des Aménagements des Iles du Chéran : 0,032 M€
 Métropole Savoie : 0,245 M€
 Syndicat Mixte des Abattoirs de Chambéry : 0,133 M€
 SNC Le Phare : 0,605 M€

Ci-dessous, voici la liste des subventions dont le versement est « effectif » en 2017 :

Chambéry métropole-Cœur des Bauges utilise la méthode de rattachement comptable des subventions pour celles dont un premier acompte est versé en 2017 et le solde en 2018. Un ajustement de la comptabilisation de ces données sera étudié afin de gagner en lisibilité des comptes et d'appliquer le principe d'annualité budgétaire de manière stricte. Les opérations de « rattachement comptable » posent en effet des soucis de lecture entre les sommes « réellement versées en 2017 » et celle comptablement rattachées (qui constituent le résultat final du compte administratif) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2018.

Acteurs privés et associations :

NOMS	Montants
ABC ASSOCIATION BAUGES CULTURE	500,00
ADABIO SAVOIE	2 000,00
ADDAES	1 700,00
ADIE ASSOCIATION POUR LE DROIT A	16 000,00
ADIL SAVOIE	4 500,00
ADIS ASSOCIATION	4 000,00
ADISES ACTIVE	67 000,00
ADMR DU COEUR DES BAUGES	7 436,00
AEB GYMNASTIQUE	7 800,00
AFEV ASSOCIATION FONDATION ETUDI	3 500,00
AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES	150 000,00
AGENCE ECOMOBILITE	449 901,90
AGI SENS	2 500,00
AGIR ABCD	2 300,00
AGIR H ASS GEST INSERT SOCIALE	2 000,00
ALZHEIMER SAVOIE ACCUEIL DE JOUR	3 000,00
ANPAA 73 COMITE DE SAVOIE	5 500,00
AS BAUGES SKI NORDIQUE	4 000,00
ASDASS	1 500,00
ASDER	10 639,00
ASSOCIATION BOULES DE LA MOTTE SERVOLEX	4 750,00
ASSOCIATION GREGORY LEMARCHAL	20 000,00
ASSOCIATION GRIBOUILLE	750,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DES BAUGES	400,00
ASSOCIATION ZICOMATIC	1 500,00
AVIJ	3 000,00
BAM ESPACES EXPERIMENTATION ARTISTIQUES	1 500,00
BAUGES SOLIDARITE	2 400,00
BIEN LIRE ECRIRE BLE	18 000,00
BIOLLAY PRO FOOTBALL CLUB	2 500,00
CAFE BIOLLAY	2 000,00
CANTINE SAVOYARDE	3 500,00
CAUE DE LA SAVOIE	3 000,00
CDRP COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNNE PEDESTRE	1 035,00
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DU BIOLLAY	6 200,00
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES COMBES	1 000,00
CHAMBERY BANDE DESSINEE	4 500,00
CHAMBERY CYCLISME COMPETITION	23 400,00
CHAMBERY CYCLISME FORMATION	34 000,00
CHAMBERY ESCALADE	17 000,00
CHAMBERY OUAHIGOUYA	30 000,00
CHAMBERY SAVOIE MONT BLANC HANDBALL	120 000,00
CHATAIGNIERS POUR TOUS	4 000,00
CHEVALIERS TIREURS CHAMBERY	1 700,00
CLUB ALPIN FRANCAIS DE CHAMBERY	1 000,00
CLUB DES SPORTS DE GLACE	8 150,00
CLUB DES SPORTS DE LA FECLAZ	26 800,00
CLUB DES SPORTS DES AILLONS	4 000,00
CLUB NAUTIQUE CHAMBERY	17 000,00
COLLEGE COTE ROUSSE/	8 000,00
COMICE AGRICOLE DES BAUGES	1 500,00
COMITE INTERPROF DES VINS DE SAVOIE	1 500,00
COMPAGNIE DU FAIT D'HIVERS	1 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE FAMILLES UL	1 000,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND	108,00
CTP COMPETENCE TEMPS PARTAGE	4 600,00
CULTURES DU COEUR 73	3 500,00
E2C 73 ECOLE DE LA 2EME CHANCE	43 000,00
ELAN CHAMBERIEN	5 100,00
ENSEMBLE POLYPHONIQUE DES BAUGES	200,00
ENTENTE COOPERATIVE DES ECOLES DES BAUGES	750,00
ESPACE MALRAUX	137 000,00
ESS TEAM SAVOIE MONT BLANC	5 000,00
FETHI'S GYM	2 000,00
FOOTBALL CLUB DES BAUGES	1 500,00
FORUM CINEMA	17 555,00
GUIDANCE 73	14 000,00
HANDISPORT AGGLOMERATION CHAMBERIENNE	4 250,00
JEUNES AGRICULTEURS DE SAVOIE	3 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS DES BAUGES	1 500,00
JUDO CLUB MOTTERAIN	24 310,00
LA MONNAIE AUTREMENT	13 500,00
LA SASSON	22 492,00
LE PASSAGE	6 000,00
LE PELICAN	9 000,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	525,00
LES AMIS DES BAUGES	160 194,00

LES CHANTIERS VALORISTES	10 000,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	10 940,22
LIONS CLUBS CHAMBERY AIX LES BAINS	1 500,00
LU DOTHEQUE DE CHAMBERY LE HAUT	2 500,00
MA CHANCE MOI AUSSI	10 000,00
MAISON JEUNES ET CULTURE	1 000,00
MISSION LOCALE JEUNES AIX LES BAINS	4 900,00
MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN	229 040,00
MOBIL EMPLOI	4 000,00
MOUNTAIN RIDERS ASSOCIATION	15 000,00
MUSIQUE ET NATURE	4 000,00
POLE SANTE CHAMBERY NORD	2 000,00
POLYMATHEIA	3 000,00
POSSE 33 THE	8 000,00
PSA SAVOIE	5 000,00
PUGNET CENTRE SOCIAL CULTUREL	7 000,00
QUARTIER CENTRE VILLE AQC	20 000,00
REBOND ASSOCIATION	8 500,00
REGIE COUP DE POUCE	17 000,00
REGIE PLUS	256 000,00
ROUE LIBRE	9 600,00
SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE	8 900,00
SAVIHEP	7 000,00
SAVOIE HANDALL CLUB LA MOTTE	35 700,00
SAVOIE VIVANTE	1 500,00
SERVICE DE REMPLACEMENT DES BAUGES	4 000,00
SIVOM CANTON DE COGNIN	1 200,00
SOC EAC ENTENTE ATHLETIQUE CHAMBERY	17 000,00
SOC HOCKEY SUR GLACE	22 400,00
SOC NATATION	25 500,00
SOC RUGBY	30 000,00
SOS FEMMES VIOLENCES	4 500,00
SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DE LA TOME DES BAUGES	1 500,00
TENNIS CLUB DES BAUGES	1 500,00
TETRAS LYRE	3 000,00
TRANSALPINE LYON TURIN	16 350,00
TRIANDINE/PROMOTION JEUNES	10 500,00
UNAFAM SAVOIE	1 000,00
TOTAL	2 421 476,12

Acteurs publics et assimilés :

BARBY	1 100,00
COGNIN	12 000,00
JACOB BELLECOMBETTE	1 200,00
LA MOTTE SERVOLEX	9 750,00
LA THUILE	283,82
LES DESERTS	241,06
PUYGROS	182,74
SAINT JEAN ARVEY	619,06
THOIRY	198,29
COMPOST ACTION	10 000,00
FRAPNA SAVOIE	14 950,00
J'AIME BOC OH	8 000,00
UNIS CITE RHONE ALPES	12 000,00
EARL CARRAZ AND CO	2 130,50
METROPOLE SAVOIE	5 492,00
TRIANDINE/PROMOTION JEUNES	10 800,00
CCAS CHAMBERY	59 867,22
CRISTAL HABITAT	1 582,50
CIAS DES BAUGES	45 000,00
GRAND CHAMBERY ALPES TOURISME	1 240 353,57
OFFICE DE TOURISME DES AILLONS-MARGERIAZ	65 695,00
CHAMBERY METROPOLE COEUR DES BAUGES - GIHP	400 000,00
COLLEGE DES BAUGES	9 000,00
CURIENNE	80,00
TOTAL	1 910 525,76

• **Les frais financiers (chapitre 66) : 2,886 M€**

Les frais financiers sont exécutés conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts composant l'encours du budget général. A noter que la collectivité continue de bénéficier de la faiblesse des taux variables actuellement dont le niveau, hors marge bancaire, se situe aux alentours de 0, certains étant même négatifs. (Focus dette en fin de rapport).

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 1,612 M€**

Le montant des charges exceptionnelles est très élevé en 2017 pour les raisons suivantes :

Chambéry métropole-Cœur des Bauges a été chargée de procéder aux opérations de dissolution du SYPARTEC/Savoie Technolac dans le cadre de la création de Chambéry-Grand Lac Economie.

Ces opérations ont consisté à comptabiliser l'ensemble des résultats du syndicat mixte (001 pour l'investissement et 002 pour le fonctionnement) et les reverser via les comptes 674... pour le résultat de fonctionnement et 204... pour le résultat d'investissement.

Dans le même temps, la communauté d'agglomération a clôturé son budget annexe Immobilier d'Entreprises, intégré les résultats de ce budget au sein du budget Général et reversé les résultats à CGLE selon le même mécanisme.

Les résultats transférés sont donc les suivants :

- Résultat de fonctionnement de CGLE : 0,754 M€
- Résultat de fonctionnement de l'Immobilier d'Entreprises : 0,725 M€

→ Soit un total de 1,479 M€.

Après retraitement de ces données, le montant des charges exceptionnelles, au sens « habituel du terme » s'élève à 0,133 M€

- **Les dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) : 10,924 M€**

Cette enveloppe budgétaire retrace 3 éléments :

- La dotation annuelle aux amortissements que l'on retrouve en recette d'investissement : 5,693 M€
- Les opérations de sorties de l'état de l'actif des immobilisations cédées : 5,219 M€
- Les éventuels capitalisations des indemnités de renégociation des emprunts : 0,012 M€

Le montant important des opérations de sorties de l'état de l'actif s'explique par la vente à la ville de Chambéry du parking Cassine pour un montant de 4,543 M€.

C. Les résultats 2017

1. Les résultats 2017 par section

La section de fonctionnement :

Dépenses	CA 2017	Recettes	CA 2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 897 410,73	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	485 705,40
012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 962 435,79	70 - PRODUITS DES SERVICES	13 933 077,51
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 765 220,03	73 - IMPOTS ET TAXES	65 466 222,96
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	13 704 931,15	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	23 170 118,99
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	8 698,60	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	957 465,55
66 - CHARGES FINANCIERES	2 886 059,34	76 - PRODUITS FINANCIERS	78 684,64
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 612 218,58	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 451 093,50
Sous total dépenses réelles	91 836 974,22	Sous total recettes réelles	109 542 368,55
		042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 780 224,40
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	10 923 934,10		
Total	102 760 908,32	Total	111 322 592,95
Résultat de fonctionnement 2017	8 561 684,63		

La section d'investissement

Libellés	CA 2017 - Dépenses	CA 2017 - Recettes
Total Programme PPI	29 919 349,43	8 559 431,87
Total Programme Hors PPI	2 871 046,87	2 909 497,90
Total hors Programmes	62 567 138,74	72 545 470,65
Total écritures d'ordre	1 780 224,40	10 923 934,10
Total	97 137 759,44	94 938 334,52
RESULTAT DE GESTION 2017	- 2 199 424,92	

2. Les résultats cumulés 2017

BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	8 561 684,63
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	6 150 625,73
Résultat de clôture (A)	14 712 310,36
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	- 2 199 424,92
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	593 988,45
Résultat de clôture (B)	- 1 605 436,47
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	12 768 200,00
Recettes d'investissement	7 957 269,00
Solde à reprendre (C)	- 4 810 931,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 6 416 367,47

3. L'affectation des résultats proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 1 605 436,47
Recettes d'investissement (1068)	6 416 367,47
Report à nouveau en fonctionnement (002)	8 295 942,89

Règlementairement, la collectivité doit couvrir le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement. Aussi, il est proposé d'affecter au compte 1068 la somme de 6 416 367,47€. Le solde sera inscrit au chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté soit 8 295 942.89€

Cette somme est, certes, en augmentation par rapport à 2016, il convient néanmoins de l'analyser très finement.

Cette embellie conjoncturelle provient quasi exclusivement de cessions d'actifs et d'un effet d'aubaine sur la TASCOM.

Ces deux recettes n'ont aucun caractère pérenne. Sans elles, le résultat cumulé 2017 aurait été de 3,3 M€ en net recul par rapport à 2016 et conforme aux prévisions initiales.

4. Mise en place de provisions consécutives à l'affectation des résultats.

Au regard du montant des résultats cumulés 2017 et des risques financiers identifiés, il semble particulièrement judicieux de mettre en place une politique de provisionnement.

Les différents risques à couvrir identifiés sont :

- les éventuels déficits de zones en cours d'aménagement par CGLE, (environ 15 M€)
- Les risques contentieux sur les différentes compétences de l'agglomération (TEOM, RH, ...)

→ Un montant de 6 M€ semble être un bon compromis compte tenu de l'équilibre du budget Général et de la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements.

Cette inscription budgétaire sera proposée au Budget Supplémentaire. Une délibération ultérieure justifiant la comptabilisation effective sera nécessaire.

5. Focus sur l'Epargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Epargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclues les dépenses de frais financiers et frais exceptionnels ainsi que les produits financiers et exceptionnels).
- **Epargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses de fonctionnement.
- **Epargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	CA 2015	CA 2016	CA 2017
RECETTES DE GESTION	97 294 604	96 321 072	104 012 590
DEPENSES DE GESTION	81 593 102	83 620 336	87 338 696
EPARGNE DE GESTION	15 701 501	12 700 736	16 673 894
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	97 999 074	96 630 076	109 542 369
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	84 326 363	87 201 689	91 836 974
EPARGNE BRUTE NON RETRAITEE	13 672 711	9 428 388	17 705 394
OPERATIONS DE CESSION PARKING			4 542 783
RETRAITEMENT CGLE+TASCOM			917 479
EPARGNE BRUTE RETRAITEE	13 672 711	9 428 388	14 080 090
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	7 383 337	8 597 986	9 446 490
EPARGNE NETTE	6 289 374	830 402	4 633 600
RETRAITEMENT DETTE RECUPERABLE CGLE-SD	7 951	261 753	150 916
EPARGNE NETTE RETRAITEE	6 297 325	1 092 155	4 784 516

L'épargne de gestion de 16,6 M€ confirme que les fondamentaux financiers et de gestion de la communauté d'agglomération sont solides malgré d'importantes baisses de dotations intervenues depuis plusieurs années.

L'année 2017 est marquée par la fusion des budgets de Chambéry métropole et Cœur des Bauges ainsi qu'un solde net de 3,2 M€ de recettes fiscales supplémentaires à la suite de l'activation de la Taxe sur le Foncier Bâti et la baisse de la TEOM.

L'épargne brute mérite d'être retraitée compte tenu des opérations exceptionnelles qui ont été comptabilisées en 2017. Le solde final revient à des niveaux similaires à ceux de 2015 (14 M€). On peut noter une très forte augmentation du remboursement en capital des emprunts, consécutif à l'augmentation de l'encours qui permet de financer le programme d'investissement. Il conviendra d'être vigilant sur cet aspect lors des prochains exercices budgétaires.

L'épargne nette atteint un bon niveau (4,7 M€), supérieur à l'estimation initiale de 2 M€. Cette somme permettra de se prémunir des risques financiers identifiés et d'autofinancer les investissements de la collectivité.

Ces ratios confirment que la communauté d'agglomération dispose de fondamentaux « solides » mais malgré tout d'un encours de dette trop élevé.

II. Budgets annexes Transports et Transports Scolaires

Dans un souci d'analyse similaire entre le budget primitif 2018 et le compte administratif 2017, les budgets annexes Transports et Transports Scolaires sont présentés ensemble.

A. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

	B. Annexe Transports			B. Annexe Transport scolaires		
Chapitre	Voté 2017 Transports	CA 2017 Transports	Taux de réalisation	Voté 2017 Transports Scolaires	CA 2017 Transports scolaires	Taux de réalisation
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				16 292,01		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 592 351,00	9 737 935,28	91,93%	393 252,00	369 754,87	94,02%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 344 918,00	14 274 282,66	99,51%	9 355,99	4 410,00	47,14%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	426 425,00	407 490,92	95,56%			
66 - CHARGES FINANCIERES	140 000,00	127 066,77	90,76%			
Sous total des dépenses dites "variables"	25 503 694,00	24 546 775,63	96,25%	418 900,00	374 164,87	89,32%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	160 000,00	152 120,61	95,08%			
022 - DEPENSES IMPREVUES						
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	186 300,00	127 752,15	68,57%	10 000,00	7 961,68	79,62%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS						
Sous total dépenses réelles	25 849 994,00	24 826 648,39	96,04%	428 900,00	382 126,55	89,09%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 382 353,80					
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 111 700,00	2 065 656,26	97,82%			
Total	29 344 047,80	26 892 304,65	91,64%	428 900,00	382 126,55	89,09%

Le budget annexe Transport présente un bon de réalisation supérieur à 90%.

On notera une maîtrise certaine des charges de maintenance et d'entretien et réparation de matériel.

Les dépenses de carburants ont également été maîtrisées et consommées à hauteur de 93%.

Le budget annexe Transports Scolaires sera clôturé au 31/12/2017 et intégré au budget annexe Transport.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	B. Annexe Transports			B. Annexe Transports scolaires		
	Voté 2017 - Transports	CA 2017 - Transports	Taux de réalisation	Voté 2017 - Transports Scolaires	CA 2017 - Transports scolaires	Taux de réalisation
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 346 288,80					
70 - PRODUITS DES SERVICES	4 728 428,00	4 825 108,10	102,04%	48 500,00	31 322,14	64,58%
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	21 050 000,00	21 555 389,16	102,40%	380 400,00	363 861,57	95,65%
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 737 000,00	1 963 564,60	113,04%			
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	30 000,00	100 181,14	333,94%			
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	409 331,00	370 972,44	90,63%			
Sous total recettes réelles	29 301 047,80	28 815 215,44	98,34%	428 900,00	395 183,71	92,14%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	43 000,00	42 926,66	99,83%			
Total	29 344 047,80	28 858 142,10	98,34%	428 900,00	395 183,71	92,14%

Chapitre 73 : Le Versement Transport connaît une hausse assez spectaculaire en 2017. L'année 2018 permettra de mesurer si cette tendance est solide.

Chapitre 74 : Les produits complémentaires constatés au chapitre 74 s'expliquent par la comptabilisation du solde de la participation de Grand Lac aux lignes 2 et 13 de 2015 et 2016. Une régularisation est également intervenue en fin d'exercice concernant une subvention de la Région Rhône Alpes dans le cadre de l'intégration du budget annexe Transports Scolaires dans le budget annexe Transports (147,5 K€).

Chapitre 75 : Le surplus de produits de gestion courante par rapport à la prévision initiale s'explique par une estimation prudente des versements effectués par Transdev.

B. Présentation de la section d'investissement

(Budget Transports seul, il n'y a pas de section d'investissement pour les Transports Scolaires).

Dépenses

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	665 000,00	658 777,10	
20 - Immobilisations incorporelles	1 384 229,00	179 905,63	443 252,00
21 - Immobilisations corporelles	4 865 618,00	1 200 748,66	3 037 835,00
23 - Immobilisations en cours	210 894,00	102 493,46	99 632,00
Sous total dépenses réelles	7 125 741,00	2 141 924,85	3 580 719,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	43 000,00	42 926,66	-
Total	7 168 741,00	2 184 851,51	3 580 719,00

L'acquisition de bus est une composante très importante des dépenses d'investissement du budget. Un décalage dans le planning de commande et de paiement des factures font que le programme d'achat 2017 fait l'objet d'un report de crédits sur l'année 2018 pour un montant d'environ 3 M€.

Recettes

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
001 - Résultat reporté	1 231 216,05		-
13 - Subventions d'investissement	-	1 330,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 422 785,15		1 500 000,00
23 - Immobilisations en cours	20 686,00	4 004,84	16 682,00
Sous total recettes réelles	3 674 687,20	5 334,84	1 516 682,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 111 700,00	2 065 656,26	
021 - Virement section exploitation	1 382 353,80		
Total	7 168 741,00	2 070 991,10	1 516 682,00

Du fait du décalage dans le paiement des factures liées aux acquisitions de bus, aucun emprunt nouveau n'a été encaissé en 2017, la collectivité disposant d'un contrat avec une phase de mobilisation possible jusqu'en 2018. Une économie de frais financiers est ainsi réalisée. La somme de 2,065 M€ correspond à la dotation aux amortissements réglementaire qui constitue une dépense en section de fonctionnement. Habituellement problématique, le dynamisme du VT en 2017 masque cette « fragilité ».

C. Les résultats cumulés 2017

BUDGET TRANSPORT - EXERCICE 2017		BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	1 965 837,45	Résultat de gestion	13 057,16
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	1 346 288,80	Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	- 16 292,01
Résultat de clôture (A)	3 312 126,25	Résultat de clôture (A)	- 3 234,85
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	- 113 860,41	Résultat de gestion	
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	1 231 216,05	Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	
Résultat de clôture (B)	1 117 355,64	Résultat de clôture (B)	Néant
RESTES A REALISER		RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	3 580 719,00	Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	1 516 682,00	Recettes d'investissement	
Solde à reprendre (C)	- 2 064 037,00	Solde à reprendre (C)	
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 946 681,36	BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	Néant

D. L'affectation des résultats proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS - TRANSPORTS		AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS - TRANSPORTS SCOLAIRES	
Excédent/déficit d'investissement (001)	1 117 355,64	Excédent/déficit d'investissement (001)	-
Recettes d'investissement (1068)	946 681,36	Recettes d'investissement (1068)	-
Report à nouveau en fonctionnement (002)	2 365 444,89	Report à nouveau en fonctionnement (002)	- 3 234,85

Un déficit « symbolique » constitue le résultat de fonctionnement du budget annexe. La compétence est quasiment à l'équilibre.

Ce dernier se situe en deçà de la limite réglementaire du seuil de 5% du budget de fonctionnement, et n'appelle donc pas commentaire particulier.

La fusion des deux budgets annexes regroupera les résultats constatés fin 2017.

Le mécanisme comptable de reprise, soit par solde, soit par non contraction des excédents et déficits, sera validé avec les services de la trésorerie.

E. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclues les dépenses de frais financiers et frais exceptionnels ainsi que les produits financiers et exceptionnels).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses de fonctionnement.
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	CA 2015	CA 2016	CA 2017 Transport seul pour cohérence de comparaison
RECETTES DE GESTION	27 213 224,63	27 281 767,79	28 444 243,00
DEPENSES DE GESTION	25 075 001,85	25 491 289,95	24 571 829,47
EPARGNE DE GESTION	2 138 222,78	1 790 477,84	3 872 413,53
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 362 257,65	27 494 145,09	28 815 215,44
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 294 136,92	25 685 693,40	24 826 648,39
EPARGNE BRUTE	2 068 120,73	1 808 451,69	3 988 567,05
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	630 657,69	632 657,44	658 777,10
EPARGNE NETTE	1 437 463,04	1 175 794,25	3 329 789,95

L'épargne brute est en forte progression et s'explique notamment par :

- Une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une économie significative sur les charges générales (-800 000€ entre 2016 et 2017).
- Une progression significative du produit de Versement Transport (+ 500 000€) par rapport à la prévision initiale. Cette ressource reste assez variable d'une année sur l'autre ce qui la rend difficile à piloter.

La collectivité dégage ainsi une épargne nette lui permettant de financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt.

III. Budgets des régies de l'eau et de l'assainissement

A. La Régie de l'Eau Potable

1. La section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Taux de réalisation
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 819 200,00	3 443 338,23	90,16%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 353 391,00	3 286 949,20	98,02%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	266 000,00	201 608,75	75,79%
Sous total des dépenses dites "variables"	7 438 591,00	6 931 896,18	93,19%
66 - CHARGES FINANCIERES	817 700,00	817 699,96	100,00%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 975 700,00	1 903 000,00	96,32%
022 - DEPENSES IMPREVUES	558 500,00	-	0,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	239 500,00	9 899,54	4,13%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	500 000,00	400 000,00	80,00%
Sous total dépenses réelles	11 529 991,00	10 062 495,68	87,27%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 476 196,62	-	0,00%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 096 800,00	3 096 708,31	100,00%
Total	17 102 987,62	13 159 203,99	76,94%

L'ensemble des dépenses de fonctionnement présentent un très bon taux de réalisation puisque la quasi-totalité des chapitres dépassent les 90% de réalisation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties en 2 types :

- Les dépenses dites « variables » : la collectivité dispose d'une liberté d'action totale sur ces lignes.
- Les autres dépenses découlent de conventions, de réglementation ou de contractualisation qui s'imposent à la collectivité.

Il est important de considérer ce budget comme une étape dans l'harmonisation progressive en 2017 des méthodes de travail, des flux financiers issus de la fusion compte tenu de la diversité des équipements qui composent cette compétence.

Concernant les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles, comme leur nom l'indique ces charges ont un caractère imprévisible ce qui explique leur faible consommation.

Recettes

Chapitre	Voté 2017	CA2017	Taux de réalisation
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 891 692,62		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	94 575,00	41 852,98	44,25%
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 236 220,00	14 141 305,47	99,33%
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	5 250,00	7 967,95	151,77%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 250,00	110 895,41	366,60%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	190 000,00	95,00%
Sous total recettes réelles	16 457 987,62	14 492 021,81	88,05%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	645 000,00	563 893,72	87,43%
Total	17 102 987,62	15 055 915,53	88,03%

Le produit des ventes d'eau constitue une part très importante des recettes de fonctionnement. Il évolue selon le volume d'eau distribué et la tarification. Une progression tarifaire de 2% est appliquée conformément à l'arbitrage rendu par les élus en Novembre 2014.

On constate également une forte recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels » qui résulte du recouvrement de sommes frappées d'admission en non-valeur (15 435.29€) ainsi que des versements effectués par EDF (22 198.40€). Ce chapitre retrace également les annulations de mandats émis sur les exercices antérieurs et qui nécessitent des corrections.

2. La section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 644 500,00	2 643 973,83	
20 - Immobilisations incorporelles	212 538,00	29 072,89	131 013,00
21 - Immobilisations corporelles	1 520 476,00	481 044,26	502 891,00
23 - Immobilisations en cours	6 569 002,00	4 045 968,46	2 150 883,00
45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00	80 397,31	
Sous total dépenses réelles	11 036 516,00	7 280 456,75	2 784 787,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	645 000,00	563 893,72	
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000,00		
Total	14 181 516,00	7 844 350,47	2 784 787,00

Conformément à la Programmation des Investissements, le programme de renouvellement des réseaux de distribution et de production d'eau potable se poursuit. Les travaux ont connu quelques décalages ce qui explique le montant plus élevé qu'à l'accoutumé des reports de crédits vers l'exercice 2018.

La prévision relative au remboursement du capital des emprunts a été exécutée comme prévu et n'appelle pas de commentaires.

Recettes

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
001 - Résultat reporté	877 088,15		
10 - Dotations, fonds divers et res	1 200 000,00	1 200 000,00	-
13 - Subventions d'investissement	601 430,00	469 819,00	55 558,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 319 577,23	5 000 000,00	
23 - Immobilisations en cours	20 424,00	7 327,46	13 096,00
45 - Opérations pour compte de tiers	90 000,00	60 397,31	20 000,00
Sous total recettes réelles	6 108 519,38	6 737 543,77	88 654,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 096 800,00	3 096 708,31	
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000,00		
021 - Virement section exploitation	2 476 196,62		
Total	14 181 516,00	9 834 252,08	88 654,00

La somme de 1,2 M€ retracée dans le chapitre 10 – Dotations traduit comptablement l'affectation au financement des investissements d'une partie des excédents dégagés en 2016.

Un emprunt de 5 M€ a été signé et encaissé en 2017, supérieur à la prévision initiale, compte tenu des bonnes conditions obtenues, dans un contexte de taux fixes inférieurs à 2% et de taux variables proches de zéro.

Le montant de 3,096 M€ correspond à la dotation aux amortissements règlementaire qui constitue en parallèle une dépense de fonctionnement.

3. Les résultats cumulés 2017

REGIE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	1 896 711,54
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	1 891 692,62
Résultat de clôture (A)	3 788 404,16
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	1 989 901,61
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	877 087,85
Résultat de clôture (B)	2 866 989,46
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	2 784 787,00
Recettes d'investissement	88 654,00
Solde à reprendre (C)	- 2 696 133,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	170 856,46

Le budget annexe de l'eau présente un excédent de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, malgré d'importants restes à réaliser reportés sur l'exercice 2018, ce budget présente un besoin de financement positif.

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	2 866 989,46
Recettes d'investissement (1068)	-
Report à nouveau en fonctionnement (002)	3 788 404,16

Compte tenu de la couverture de la totalité des restes à réaliser d'investissement grâce à l'encaissement anticipé d'une enveloppe d'emprunt à des conditions avantageuses fin 2017 et de décalages de travaux sur 2018, les résultats cumulés 2017 s'élèvent à 3,7 M€ en augmentation par rapport à 2016.

Ces résultats permettent de poursuivre la politique de provisionnement engagés depuis plusieurs années afin de sécuriser les risques de non recouvrement des factures d'eau et le remboursement d'une subvention dans le cadre de TEPCV (Territoire Energie Positive Croissance Verte) d'un montant de 112 000€. Une somme de 1 M€ pourrait ainsi être provisionnée.

5. Focus sur l'Epargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Epargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclues les dépenses de frais financiers et frais exceptionnels ainsi que les produits financiers et exceptionnels).
- **Epargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses de fonctionnement.
- **Epargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	CA 2015	CA 2016	CA 2017
RECETTES DE GESTION	13 473 494,48	13 350 293,30	14 191 126,40
DEPENSES DE GESTION	7 835 420,53	8 458 461,36	8 834 896,18
EPARGNE DE GESTION	5 638 073,95	4 891 831,94	5 356 230,22
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 495 761,05	13 577 568,56	14 492 021,81
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 938 770,40	10 872 929,62	10 062 495,68
EPARGNE BRUTE	4 556 990,65	2 704 638,94	4 429 526,13
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 509 441,73	2 685 352,61	2 643 973,83
EPARGNE NETTE	2 047 548,92	19 286,33*	1 785 552,30

*Ces ratios permettent de mesurer l'impact de la politique de provisionnement mise en œuvre par la collectivité. Cette gestion « prudentielle » permet de sécuriser l'équilibre de la section de fonctionnement. L'épargne nette reste supérieure à 0 dans le cas le plus défavorable.

La trajectoire financière définie en 2014 et confirmée en 2017 est donc pleinement exécutée.

B. La régie de l'Assainissement

1. La section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Taux de réalisation
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 521 200,00	4 030 827,01	89,15%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 553 822,00	3 503 965,11	98,60%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	411 000,00	334 741,52	81,45%
Sous total dépenses dites "variables"	8 486 022,00	7 869 533,64	92,74%
66 - CHARGES FINANCIERES	975 000,00	966 844,32	99,16%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	992 500,00	992 500,00	100,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES	544 100,00		0,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	365 100,00	94 280,44	25,82%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	750 000,00	330 000,00	44,00%
Sous total dépenses réelles	12 112 722,00	10 253 158,40	84,65%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	3 777 813,70	-	0,00%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	4 396 800,00	4 396 035,61	99,98%
Total	20 287 335,70	14 649 194,01	72,21%

Pour les mêmes raisons que le budget de l'Eau Potable, il est important de considérer ce budget comme une étape dans l'harmonisation progressive en 2017 des méthodes de travail, des flux financiers issus de la fusion compte tenu de la diversité des équipements qui composent cette compétence.

On pourra noter un taux de réalisation correct, proche de 90% pour les charges générales. Un ajustement sera à opérer sur les budgets relatifs aux locations mobilières et immobilières ainsi que les assurances (taux de réalisation inférieur à 75%).

Les charges financières (chapitre 66) sont désormais stabilisées aux alentours de 975 000€.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion connaît une sous réalisation compte tenu d'une perte sur créances irrécouvrables inférieure à la prévision initiale (143 000€ au lieu de 200 000€).

Le chapitre 014 retrace les redevances versées à l'Agence de l'eau, conformes aux estimations initiales.

Recettes

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Taux de réalisation
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 284 500,70		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	231 725,00	129 011,21	55,67%
70 - PRODUITS DES SERVICES	13 776 110,00	14 263 521,04	103,54%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	1 009 500,00	984 490,97	97,52%
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	105 250,00	82 950,00	78,81%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 250,00	18 343,10	45,57%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	144 000,00	72,00%
Sous total recettes réelles	18 647 335,70	15 622 316,32	83,78%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 640 000,00	1 535 219,16	93,61%
Total	20 287 335,70	17 157 535,48	84,57%

Le taux de réalisation de 103,54% sur le chapitre 70 s'explique par un encaissement plus important que prévu de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. (750 000€ avaient été prévus contre 1,2 M€ encaissés).

Les autres recettes perçues n'appellent pas de commentaires.

2. La section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
001 - Résultat reporté	419 792,79		
13 - Subventions d'investissement	17 500,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 098 300,00	2 093 854,16	
20 - Immobilisations incorporelles	143 720,00	16 616,60	42 315,00
21 - Immobilisations corporelles	509 452,00	256 340,77	175 789,00
23 - Immobilisations en cours	9 047 018,00	1 763 988,18	5 684 720,00
45 - Opération pour compte de tiers	180 000,00	49 438,28	
Sous total dépenses réelles	12 415 782,79	4 180 237,99	5 902 824,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 640 000,00	1 535 219,16	
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000,00		
Total	16 555 782,79	5 715 457,15	5 902 824,00

Les travaux réalisés sur le budget de l'assainissement sont répartis de la manière suivante :

- 2,3 M€ au titre du programme annuel de travaux sur les réseaux de collecte et de traitement des eaux.
- 7 M€ au titre des travaux sur le Bassin de Stockage et de Rétention des Eaux. Les dépenses seront principalement réalisées sur l'exercice 2018 aussi un important report de crédits est comptabilisé pour un montant d'environ 5 M€.
- Le montant du remboursement du capital des emprunts est désormais stabilisé aux alentours de 2 M€, conformément au profil d'extinction de l'encours.

Recettes

Chapitre	Voté 2017	CA 2017	Reports de crédits vers 2018
10 - Dotations, fonds divers et res	2 500 000,00	2 500 000,00	
13 - Subventions d'investissement	2 731 000,00	2 851 561,50	244 283,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,09	2 606 172,00	
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	470 169,00	62 053,43	244 439,00
45 - Opérations pour compte de tiers	180 000,00	49 438,28	
Sous total recettes réelles	5 881 169,09	8 069 225,21	488 722,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	4 396 800,00	4 396 035,61	
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000,00	-	
021 - Virement section exploitation	3 777 813,70	-	
Total	16 555 782,79	12 465 260,82	488 722,00

La somme de 2,5 M€ correspond à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 en prévision des travaux à réaliser sur le bassin de stockage et de rétention des eaux.

Le bassin de stockage et de rétention des eaux est éligible à des subventions et des avances remboursables de l'Agence de l'eau dans le cadre de son 11^{ème} programme.

Une avance remboursable de l'Agence de l'Eau de 2,6 M€ a ainsi été encaissée durant le dernier trimestre 2017, consécutivement au démarrage de travaux. Des acomptes de subventions ont également été encaissés et constituent une part très importante des 2,8 M€ comptabilisés en 2017.

Du fait de l'encaissement effectif de ces sommes avant le 31/12/2017, le montant des restes à réaliser de recettes d'investissement est très limité.

3. Les résultats cumulés 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	2 508 341,47
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	3 284 500,70
Résultat de clôture (A)	5 792 842,17
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	6 749 803,67
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 419 792,79
Résultat de clôture (B)	6 330 010,88
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	5 902 824,00
Recettes d'investissement	488 722,00
Solde à reprendre (C)	- 5 414 102,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	915 908,88

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	6 330 010,88
Recettes d'investissement (1068)	-
Report à nouveau en fonctionnement (002)	5 792 842,17

Dans la même logique que le budget de l'eau potable et compte tenu de la couverture de la totalité des restes à réaliser d'investissement, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la politique de provisionnement.

Une somme de 2 M€ pourrait ainsi être provisionnée.

5. Focus sur l'Epargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Epargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclues les dépenses de frais financiers et frais exceptionnels ainsi que les produits financiers et exceptionnels).
- **Epargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses de fonctionnement.
- **Epargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	CA 2015	CA 2016	CA 2017
RECETTES DE GESTION	13 473 494,48	14 778 504,09	15 459 973,22
DEPENSES DE GESTION	7 835 420,53	8 348 128,86	8 862 033,64
EPARGNE DE GESTION	5 638 073,95	6 430 375,23	6 597 939,58
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 495 761,05	14 822 853,69	15 622 316,32
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 938 770,40	10 978 672,82	10 253 158,40
EPARGNE BRUTE	4 556 990,65	3 844 180,87	5 369 157,92
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 935 072,54	2 115 023,45	2 093 854,16
EPARGNE NETTE	2 621 918,11	1 729 157,42	3 275 303,76

Le montant de l'épargne nette du budget est en progression entre 2015 et 2017 ce qui lui permettra d'autofinancer une part des travaux du Bassin de Stockage et de Rétention des Eaux, conformément aux orientations fixées. L'exercice 2016 est marqué par un provisionnement plus important que d'habitude ce qui explique la baisse de l'Epargne brute.

La trajectoire financière définie en 2014 et confirmée en 2017 est donc pleinement exécutée.

IV. Budget distinct Salubrité

Le budget « Salubrité » sur le territoire des Bauges est un budget annexe **conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance.**

L'harmonisation liée à la fusion entre les deux EPCI impliquera une revisite du mode de financement de cette compétence.

A. La section de fonctionnement

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total Budget (BP+DM +BS)	Mandaté/Liquidé
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-	-
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 230,00	396 700,67
012 - CHARGES DE PERSONNEL	127 705,00	98 656,97
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	169 349,87	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	35 888,00	27 414,31
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	-	-
66 - CHARGES FINANCIERES	5 400,00	5 398,87
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	976,10
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-
Total	808 572,87	529 146,92

Le premier exercice de cette compétence n'appelle pas de commentaires particuliers, le réalisé étant conforme aux prévisions.

Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total Budget (BP+DM +BS)	Perçu/Liquidé
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	117 688,87	-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	12 218,00	-
70 - VENTES DE PRODUITS	576 026,00	566 170,28
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	70 000,00	5 390,18
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	32 640,00	91 794,85
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	24 481,18
Total	808 572,87	687 836,49

Le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu en 2017 et conforme aux prévisions, ce qui permet de conforter l'excédent de fonctionnement dégagé fin 2016.

Ce résultat sera très important en prévision d'un plan d'investissement envisagé pour un montant d'environ 1 M€, dont le périmètre reste à définir durant l'année 2018.

B. La section d'investissement

Dépenses

DEPENSES INVESTISSEMENT	Total Budget (BP+DM+BS)	Mandaté/Liquidé	Reports de crédits
001 - SOLDE INVEST REPORTE	-	-	
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	12 218,00	-	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 000,00	20 991,85	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	601 015,00	390 181,78	203 180,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	120 996,99	10 948,85	
Total	755 229,99	422 122,48	203 180,00

Le programme d'investissement 2017 reprend notamment les dépenses engagées sur la Déchetterie du Chatelard.

Recettes

RECETTES INVESTISSEMENT	Total Budget (BP+DM+BS)	Perçu/Liquidé	Reports de crédits
001 - SOLDE INVEST REPORTE	484 239,12	-	
021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	169 349,87	-	
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	35 888,00	27 414,31	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	65 753,00	34 663,31	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	
Total	755 229,99	62 077,62	-

Les recettes d'investissement du budget 2017 sont constituées de la dotation aux amortissements pour un montant de 27 414,31€ et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 34 663,31€.

Aucun emprunt n'a été encaissé sur ce budget annexe en 2017, conformément à la prévision initiale.

C. Les résultats cumulés 2017

BUDGET SALUBRITE - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion 2017	158 689,57
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	117 688,87
Résultat de clôture (A)	276 378,44
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion 2017	- 360 044,86
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	484 239,12
Résultat de clôture (B)	124 194,26
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	203 180,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde à reprendre (C)	- 203 180,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 78 985,74

D. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION	
Excédent/déficit d'investissement (001)	124 194,26
Recettes d'investissement (1068)	78 985,74
Report à nouveau en fonctionnement (002)	197 392,70

Afin de couvrir le besoin de financement rendu nécessaire par la présence de restes à réaliser de dépenses d'investissement, une affectation de l'excédent du résultat de fonctionnement est nécessaire pour un montant de 78 985,74€, le solde sera repris en section de fonctionnement.

V. Gestion de la dette et de la trésorerie

La dette de la collectivité peut s'entendre de manière restrictive ou au sens large.

Dans le premier cas, il n'est question que de la dette détenue en propre, pour laquelle la Communauté d'agglomération est titulaire des contrats. Dans le second cas, les emprunts garantis ou détenus par des organismes extérieurs (EPCI ou syndicats auxquels la collectivité adhère) et financés par des participations de la Communauté d'agglomération peuvent également être pris en considération afin d'appréhender le risque financier lié à la dette dans sa globalité.

La dette propre de la collectivité : elle est majoritairement composée des contrats dont la Communauté d'agglomération est titulaire. Sur cet encours, la collectivité est seule maîtresse de ses choix de gestion. Il existe toutefois, pour des montants marginaux, quelques emprunts dont les communes sont titulaires (notamment sur les budgets de l'eau et de l'assainissement) et pour lesquels les annuités sont remboursées aux communes (ces lignes sont issues d'anciens transferts de compétences).

La dette récupérable : a contrario, la Communauté d'agglomération possède certains contrats pour lesquels les échéances payées sont récupérables auprès d'autres organismes. Il conviendra donc de retirer ces emprunts de l'encours de dette propre. Dans cette approche consolidée, les avances de trésorerie remboursables consenties par le budget général aux budgets distincts de l'eau et de l'assainissement sont également à soustraire car il s'agit de flux croisés au sein des encours des différents budgets.

Au 31/12/2017 l'encours de la dette propre de la collectivité s'élevait à **232 530 030 €**.

La dette externalisée : il s'agit de la dette dont la Communauté d'agglomération assume directement une part de la charge et du risque bien qu'elle soit contractualisée par un organisme extérieur. Sur cet encours, la collectivité a un devoir de surveillance et de contrôle des décisions de gestion. Elle comprend principalement des dettes de Chambéry Grand Lac Economie, de Savoie Déchets, du SMAC (Abattoir), du CISALB et de Savoie Grand Revard.

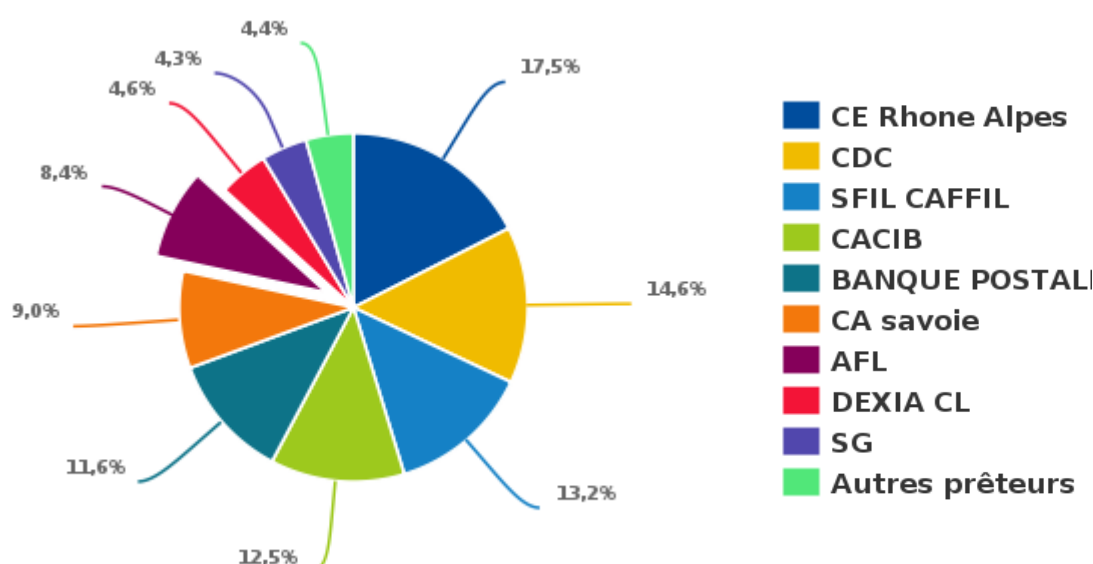
La dette garantie : Elle correspond à l'encours des emprunts pour lequel la Communauté d'agglomération assume une responsabilité de garant. Elle est principalement constituée de prêts réglementés accordés à des organismes de logements sociaux. La collectivité a le devoir de s'assurer de la bonne santé financière de ces établissements afin de vérifier leur capacité de remboursement et d'anticiper, le cas échéant, un risque de recours en garantie.

L'encours de dette de la communauté d'agglomération est réparti sur le budget Général et quatre budgets annexes (Transport, Eau Potable, Assainissement et Salubrité).

En M€	Encours de dette au 31/12/2016	Encours de dette au 31/12/2017	Répartition de l'encours au 31/12/2017
BUDGET GENERAL	136 008 093	144 016 992	62%
EAU	39 737 291	42 093 316	18%
ASSAINISSEMENT	40 093 849	40 606 167	17.5%
TRANSPORT	6 275 820	5 628 743	2.4%
SALUBRITÉ	205 804	184 812	0.1%
TOTAL Dette Agglo	222 320 857	232 530 030	100,00%
Dette prise en charge par le BUDGET GENERAL mais refacturée	4 550 885	4 419 403	

Composition de l'encours de dette au 31 décembre 2017

La dette de Chambéry métropole – Cœur des Bauges est contractée auprès de 13 établissements prêteurs et est répartie de la façon suivante :



Le **groupe CREDIT AGRICOLE** est le premier partenaire de la communauté d'agglomération avec 21,1% (49 M€) de l'encours.

A noter que le **groupe CAISSE D'EPARGNE** (17,3%, soit 40 M€) est également très présent aux côtés de la communauté d'agglomération en étant notamment le premier partenaire de la régie de l'assainissement et le financement de l'UDEP.

Cette part sera amenée à progresser d'ici 2020 compte tenu de la signature de l'enveloppe de 20 M€ lors de la consultation de fin 2017. A terme, cet établissement sera amené à devenir le premier prêteur de la Communauté d'agglomération.

La part de l'**AGENCE FRANCE LOCALE** (8,6%, soit 20 M€) connaît une progression rapide suite à l'adhésion de la collectivité en 2014. Cette part sera amenée à progresser d'ici 2020 compte tenu de la signature de l'enveloppe de 20 M€ lors de la consultation de fin 2017.

Chambéry métropole-Cœur des Bauges est membre de l'Agence France Locale.

L'Agence France Locale est un établissement de crédit créé en 2013 par et pour les collectivités avec pour mission de faciliter leur accès au financement et de financer l'investissement des collectivités membres, quels que soit leur taille ou leur type.

Dès le premier versement de son apport en capital, toute collectivité membre a accès à l'offre de financement proposée par l'Agence.

Dès réception des documents budgétaires de l'exercice en cours (BP / DOB le cas échéant) et de la délibération de garantie annuelle de la collectivité, la demande de financement est traitée par le Comité de crédit.

Une fois sa décision rendue, le financement pourra instantanément être signé et les fonds pourront être débloqués sous 10 jours, délai nécessaire à la transmission/réception des contrats de prêt et engagement de garantie.

Une spécificité : La Garantie Membres de l'Agence France Locale

Afin de garantir la qualité de la signature de l'Agence France Locale, l'adhésion à la Société Territoriale n'est pas un élément suffisant pour bénéficier d'un accès au crédit.

En effet, le bénéfice de crédits consentis par l'Agence France Locale est soumis aux mêmes conditions que dans tout établissement de crédit. L'Agence France Locale examinera donc systématiquement la solvabilité des Collectivités concernées avant de leur octroyer des crédits.

En complément, le bénéfice de tout crédit consenti par l'Agence France Locale est soumis à l'octroi, par la Collectivité concernée, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale.

L'octroi de cette garantie fait l'objet d'une délibération séparée, votée chaque année dans la limite d'un montant maximum.

Ainsi, à la signature de chaque emprunt auprès de l'Agence France Locale, la collectivité membre apporte une garantie à première demande aux investisseurs de l'Agence France Locale, qui est la base du modèle des agences de financement des collectivités, sans laquelle une notation de très bonne qualité ne pourrait être obtenue.

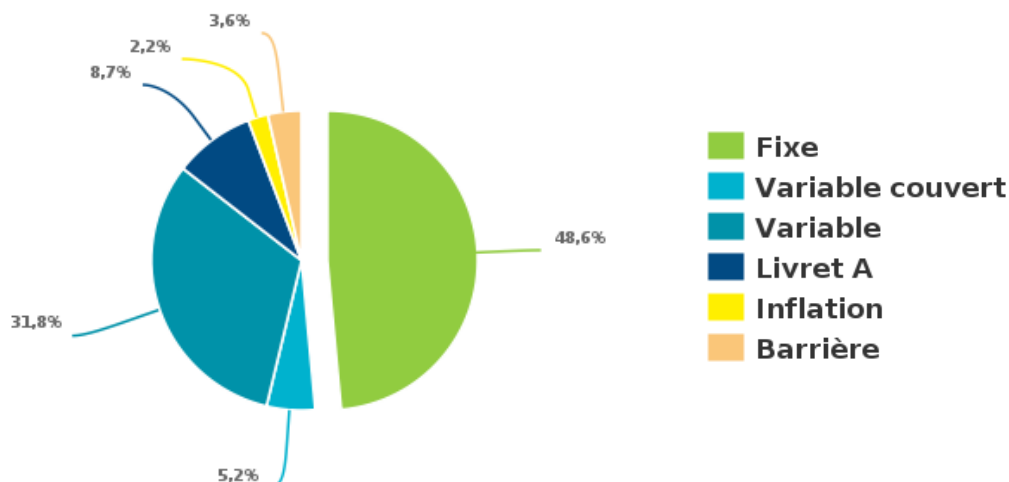
Cet engagement de garantie porte sur le même montant et la même durée que le financement contracté (amortissement compris).

À tout moment, une collectivité membre est garante de l'Agence France Locale à hauteur de son **encours de prêt** (CRD) auprès de l'Agence. Les garanties AFL ne sont **pas soumises aux ratios de la loi Galland** et ne nécessitent aucune provision.

Dans les autres agences de financement des collectivités locales, la Garantie Membres n'a jamais été appelée, même au plus fort des grandes crises de liquidité.

La Garantie Membres ne pourrait être appelée qu'en cas d'un défaut avéré ou imminent de l'AFL et non en cas de défaillance d'un membre dans le règlement d'une échéance de prêt

Dette par type de risque

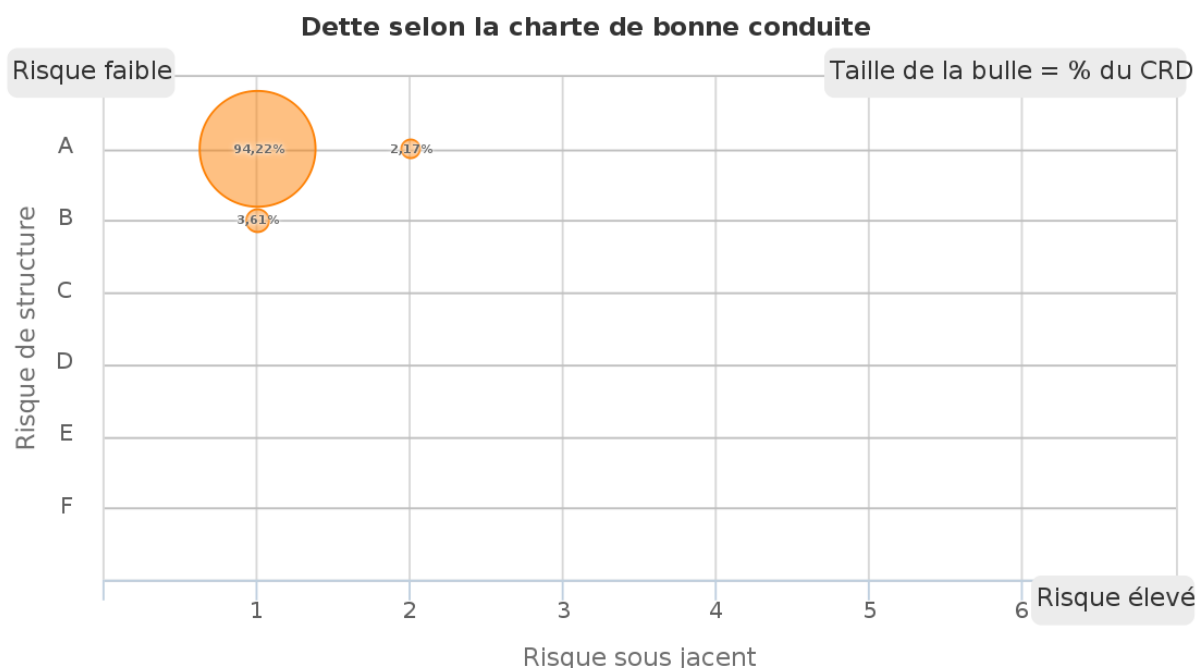


L'encours de dette du budget Général est très diversifié en termes de taux. La répartition par type de taux est assez équilibrée et permet de combiner efficacement des taux fixes et des taux variable.

- **48,6% de l'encours est indexé sur des taux fixes**, ce qui entraîne une bonne maîtrise de la charge financière de la Communauté d'agglomération.
- **51,4% de l'encours est indexé sur des taux variables classiques** : Euribor, Tag, Eonia, Inflation française, Livret A. Il présente cependant des critères de sensibilité différents selon les indexations.

La Communauté d'agglomération est un emprunteur qualifié de récurrent, aussi une répartition de taux équilibrés (50% taux fixes, 50% taux variables) est la plus judicieuse afin de bénéficier des meilleures opportunités en matière d'évolution de taux.

Dette selon la charte de bonne conduite



Aucun emprunt risqué n'est présent dans l'encours de dette.

Les prêts cotés 2A sont les prêts indexés sur Inflation et contractés à la Caisse des Dépôts.
Les prêts cotés 1B sont des prêts combinant un taux fixe classique en fonction de l'Euribor 3 mois ou 12 mois, **index de référence de la zone euro, zone économique de la communauté d'agglomération.**

Remboursement en capital et en intérêts pour l'exercice 2017

CA 2017 en M€	Remboursement en capital (chap. 16)	Charges financières (chap. 66)
BUDGET GENERAL <i>Dont dette refacturée</i>	9 446 489,90 150 916,01	2 792 557,54 42 955,40
EAU	2 643 973,82	795 576,23
ASSAINISSEMENT	2 093 854,17	930 194,33
TRANSPORT	658 777,10	131 066,77
SALUBRITE	20 991,85	1278,87
TOTAL	14 864 086,84	4 650 673,74

Compte tenu de la clôture des comptes du budget Immobilier d'entreprises au 30 juin 2017 avec vote des comptes administratifs correspondant et transfert à Chambéry Grand Lac Economie, l'encours de dette relatif à ce budget n'apparaît pas dans cette analyse qui photographie l'encours au 31/12/2017 (les retraitements ont été effectués dans l'outil interne de gestion de la dette).

En lien avec ces opérations, un encours de 1,4 M€ initialement porté par le budget annexe a été réintégré dans le budget général, Chambéry métropole – Cœur des Bauges restant propriétaire du bâtiment. Ce capital, et les intérêts sont refacturés à Chambéry Grand Lac Economie dans le cadre de l'exercice de sa compétence et doit ainsi être analysé comme étant de la dette récupérable.

Capacité de désendettement par budget au 31/12/2017

En M€	Encours de dette au 31/12/2017	Epargne brute retraitée au CA 2017	Capacité de désendettement au 31/12/2017
BUDGET GENERAL Retraité <i>Non retraité</i>	144 016 992	14 080 089,95 17 705 394,33 <i>(reprise au compte administratif)</i>	10,23 8,13
EAU	42 093 316	4 429 526,13	9,50
ASSAINISSEMENT	40 606 167	5 369 157,92	7,56
TRANSPORT	5 628 743	3 988 567,05	1,41
SALUBRITÉ	184 812	186 103,88	0,99
TOTAL Dette Agglo	232 530 030		

Ce tableau présente l'épargne brute retraitée des éléments suivant considérés comme exceptionnels :

- La cession du parking de La Cassine à la ville de Chambéry
- Un surplus de TASCOT encaissé, lié à changement mode de perception
- Le reversement du résultat du SYPARTEC et de l'Immobilier d'entreprises vers CGLE

La soutenabilité de l'endettement d'une collectivité se mesure notamment à partir du ratio « capacité de désendettement » qui rapporte l'épargne brute au stock de dette et permet de calculer la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette en y consacrant l'ensemble de son épargne.

Ce ratio est à privilégier à celui de la dette/hab. qui ne permet qu'une analyse imparfaite.

Chambéry métropole – Cœur des Bauges présente une capacité de désendettement de 10,2 ans pour son budget général.

C'est une situation qui incite à une très grande prudence pour que la communauté d'agglomération puisse poursuivre sa programmation pluriannuelle des investissements de 130 M€, obtenir des conditions financières favorables, et respecter les principes fixés par la loi de programmation des Finances publiques 2018/2022 rappelés ci-dessous. **Ce ratio de désendettement est très sensible aux résultats financiers obtenus chaque année. A titre d'exemple, il s'élève à 13 ans au budget primitif 2018.**

Rappel des seuils de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 :

→ Disposer d'une capacité de désendettement de **12 ans maximum** (pour les communes et les intercommunalités) pour le **budget général SEUL**.

→ Le non-respect de ce plafond n'emporte à ce jour **aucune sanction**, mais il conviendra de le respecter au plus tard en 2020 ! En effet, un changement dans l'analyse de ce ratio par les services de l'Etat n'est pas à exclure à cet horizon !

→ Le DOB du 8 février 2018 a retenu ce seuil comme objectif à atteindre d'ici 2020 en définissant une trajectoire financière « cible » pour y parvenir !

Taux moyen et durée de vie de la dette au 31/12/2017

En M€	Taux moyen au 31/12/2017	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
BUDGET GENERAL	2,03%	15 ans et 7 mois	8 ans
EAU	1,90%	18 ans et 11 mois	9 ans et 9 mois
ASSAINISSEMENT	2,30%	19 ans et 4 mois	10 ans et 8 mois
TRANSPORT	1,89%	12 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois
SALUBRITÉ	2,69%	14 ans et 5 mois	7 ans et 9 mois
TOTAL Dette Agglo	2,05%	16 ans et 9 mois	8 ans et 9 mois

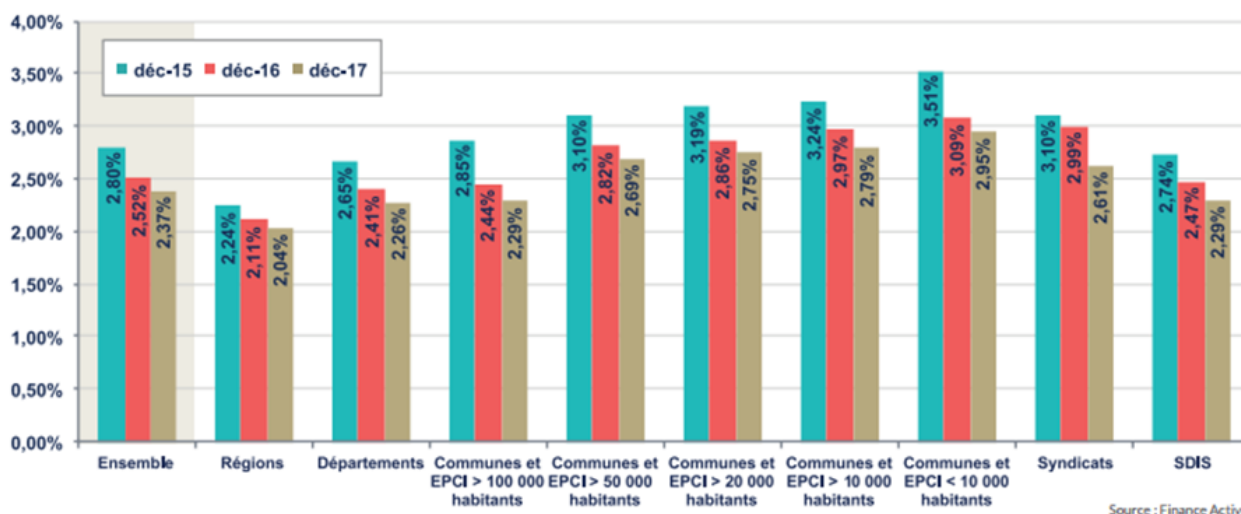
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. Une durée de vie moyenne importante par rapport à la durée de vie résiduelle pourra indiquer la présence d'un risque de différé d'amortissement dans l'encours.

La durée de vie moyenne de la dette de Chambéry métropole – Cœur des Bauges est environ égale à 50% de la durée de vie résiduelle. Il n'y a donc pas de différé d'amortissement dans l'encours de dette.

Taux moyen de la dette

Par type de collectivités au 31 déc. 2017 (en %)



Les taux de la Communauté d'agglomération sont inférieurs à la moyenne constatée de sa strate de référence (Communes et EPCI > 100 000 habitants) : 2,05% contre 2,29%. Cet écart représente une économie totale en 2018 d'environ 270 000 € (0,01% = 191 947,80 € que l'on multiplie par 24 points de base divisé par 17 ans qui est l'arrondi supérieur de la durée de vie résiduelle).

Cette situation favorable s'explique par la stratégie engagée depuis 2005 de combiner astucieusement les taux fixes et les taux variables en fonction des conditions de marché.

Sans prise de risque, les charges financières peuvent faire l'objet d'optimisation et dégager des ressources importantes qui constituent la capacité à épargner de la collectivité. La Gazette des Communes l'a notamment rappelé dans l'une de ses éditions du mois d'avril 2018.

Un exemple ci-dessous de stratégie : Si entre 2009 et 2016, Chambéry métropole avait décidé de contracter uniquement des taux fixes, elle n'aurait pas profité de la baisse des taux variables intervenue depuis 2010 et de l'économie de 5,1 M€ qui en découle sur la période.

5,1 M€ = 51 M€ de capacité d'emprunt intégrée dans le financement de la PPI 2017-2020
 5,1 M€ = plus d'un an de charges financières.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DE CHAMBERY METROPOLE CONSOLIDEE DEPUIS 2009								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €
ENCOURS AU 31/12	139 172	147 965	153 255	160 625	174 477	183 125	200 240	217 345
INTERETS PAYES REELLEMENT	3 878	4 244	4 925	4 844	4 524	4 610	4 507	4 565
INTERETS PAYES SI ENCOURS DE DETTE 100% TAUX FIXE	4 219	4 844	5 349	5 761	5 810	5 300	4 746	5 253
Différence	341	600	424	917	1 286	690	239	688
								5 185

La gestion de la dette est donc un enjeu important et le résultat ci-dessus montre l'impact sur l'épargne et la capacité à investir de la communauté d'agglomération entre 2017 et 2020.

Contrats nouveaux signés en 2017

Compte tenu des besoins de financement liés au pôle d'échanges multimodal, à la piscine et aux enveloppes d'investissement courant dont les dépenses sont déjà engagées et les marchés attribués, une consultation d'emprunt, correspondant aux capacités financières actuelles de la collectivité, a été lancée afin qu'elle soit mobilisable en 2017 2018 et 2019.

- **Nouveau prêt de 20 000 000 € avec l'Agence France Locale sur le budget Général**

Conditions de taux obtenues :

Durée : 41 ans et 9 mois

Phase de mobilisation :

Possible dès le 20 décembre 2017 jusqu'au 20 septembre 2019, fin de la phase de mobilisation.

Taux : Eonia + 0,29 % (Eonia flooré à 0)

Phase de consolidation :

Date de début : 20 septembre 2019

Durée : 40 ans

Type de taux : Variable

Taux : Euribor 3 mois + 0,84 % (Euribor flooré à 0)

Score GISSLER : 1A

Chambéry métropole – Cœur des Bauges est l'une des rares collectivités à avoir emprunté sur 40 ans en 2017 (hors Caisse des dépôts). Cette décision a été prise pour les raisons suivantes :

- Le pôle d'échanges multimodal et la piscine d'agglomération sont des équipements de très long terme avec une durée de vie pouvant aller jusqu'à 40 ans avant de nouveaux travaux d'envergure (cf. piscine Buisson Rond)
- Cette durée permet de compenser l'obligation faite à la collectivité d'emprunter sur 15 ans entre 2012 et 2014 ce qui alourdissait à court terme le poids du remboursement en capital et des charges financières payées et le déconnectait des durées d'amortissement des infrastructures financées (généralement sur 20 ou 25 ans).

- **Nouveau prêt de 20 000 000 € avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (12 000 000 € sur le budget Général et 8 000 000 € sur la régie de l'Eau)**

Conditions de taux obtenues :

Durée : 30 ans

Commission : 0,03 % du montant emprunté

Commission de non-utilisation : 0,20 % du montant non consolidé, uniquement si le total des consolidations est inférieur à 80 % du capital de départ

Phase de mobilisation :

Revolving possible jusqu'au 30 janvier 2019, date de fin de la phase de mobilisation.

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 0,30 % (Euribor flooré à 0)

Phase de consolidation :

Durée : Jusqu'à 30 ans

Indexations possibles (floorées à 0) :

- **Euribor 3 mois + 0,42 % sur 25 ans et Euribor 3 mois + 0,48 % sur 30 ans**

- **Euribor 12 mois + 0,37 % sur 25 ans et Euribor 12 mois + 0,45 % sur 30 ans**

- **Taux fixe**

Score GISSLER : 1A

Cette enveloppe s'inscrit dans la même logique que celle contractée avec l'Agence France Locale. Ce contrat présente une particularité très importante, à savoir une absence d'obligation de consolidation au 30/01/2019 permettant ainsi d'agir avec une certaine souplesse et de tenir compte des conditions de taux qui seront proposés d'ici cette date.

- **Nouveau prêt de 5 000 000 € avec La Banque Postale sur le budget Général**

Conditions de taux obtenues :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,51%

Commission d'engagement : 0,08% du montant du contrat

Score GISSLER : 1A

Ce prêt a été encaissé le 03/01/2018.

La communauté d'agglomération a fait le choix de travailler avec 3 établissements bancaires compte tenu de la qualité des offres reçues. Le contrat avec La Banque Postale se prêtait parfaitement à un encaissement immédiat au meilleur taux fixe proposé.

- **Ligne de trésorerie**

Chambéry métropole – Cœur des bauges a renouvelé sa ligne de trésorerie en septembre 2017 afin de sécuriser ses besoins quotidiens en trésorerie.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie de **12 000 000€ contractée avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes** sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter du 15 septembre 2017

Commission d'engagement : 0,03% du capital emprunté

Commission de non-utilisation : néant

Taux : EONIA + 0,40% (flooré à 0,00%).

Emprunts renégociés en 2017

Compte tenu du contexte actuel favorable en matière de taux d'intérêts, la direction des finances de Chambéry métropole – Cœur des Bauges a entrepris d'étudier son encours de dette afin de détecter des opportunités de renégociation.

- **Renégociation de l'emprunt n°08892 000214112 02 auprès du Crédit Mutuel** pour un montant de **1 000 000 d'euros sur 20 ans** (code interne dans la base de suivi de Chambéry métropole-Cœur des Bauges : 01576).

Date du contrat initial : 20 novembre 2013

Taux initial : EURIBOR 3 MOIS + 1,50% sans indemnité de remboursement anticipé

Nouvelles conditions de taux obtenues à compter de l'échéance du 25/09/2017:

- **taux fixe de 1,20%**

- frais de dossier : 250€

⇒ **Economie réalisée suite à renégociation = 70 000 €, soit 4 300 € par an**

- **Renégociation des emprunts n°00740 000200289 02 et 03 auprès du Crédit Mutuel** pour un montant de **2 000 000 d'euros sur 20 ans** (codes internes dans la base de suivi de Chambéry métropole-Coeur des Bauges : 02493 et 03493).

Date du contrat initial : 13 juillet 2006

Taux initial : taux fixe de 3,90% avec une indemnité de remboursement anticipé prévue au contrat correspondant à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation.

Nouvelles conditions de taux obtenues à compter du 30/09/2017 :

- **taux fixe de 1,80%**
- Refinancement de la pénalité de remboursement par anticipation et des intérêts courus non échus dans le nouvel emprunt (23 400 €)
- frais de dossier : 500€

⇒ **Economie réalisée suite à renégociation = 90 000 €, soit 10 000 € par an**

- **Renégociation de l'emprunt n°02404 000202691 02 auprès du Crédit Mutuel** pour un montant de **100 000 d'euros sur 20 ans** (code interne dans la base de suivi de Chambéry métropole-Coeur des Bauges : 01609).

Date du contrat initial : 11 octobre 2011

Taux initial : taux fixe de 4,50% avec une indemnité de remboursement anticipé prévue au contrat correspondant à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation

Nouvelles conditions de taux obtenues à compter de l'échéance du 15/11/2017:

- **taux fixe de 2,50%**
- frais de dossier : 125€

⇒ **Economie réalisée suite à renégociation = 13 000€, soit 1000 € par an**

- **Renégociation de l'emprunt n°02404 000202691 03 auprès du Crédit Mutuel** pour un montant de **300 000 d'euros sur 20 ans** (code interne dans la base de suivi de Chambéry métropole-Coeur des Bauges : 01608).

Date du contrat initial : 1^{er} juin 2012

Taux initial : taux fixe de 4,95% avec une indemnité de remboursement anticipé prévue au contrat correspondant à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation

Nouvelles conditions de taux obtenues à compter de l'échéance du 15/11/2017:

- **taux fixe de 2,95%**
- frais de dossier : 125€

⇒ **Économie réalisée suite à renégociation = 35 000 €, soit 2 400 € par an**

- **Renégociation de l'emprunt Infrastructures** (code interne n°9992) **auprès de la Caisse des dépôts** pour un montant de **12 000 000 €** dont :
 - 6 000 000 € voient leurs conditions de taux modifiées, la **marge initiale sur livret A** fixée à 1% a été **ramenée à 0,75%**
 - **6 000 000 € n'ont pas été consolidés.** La collectivité s'est acquittée d'une pénalité de dédit de 30 000€ considérant que la consultation de fin 2017 et les taux obtenus couvriraient largement cette somme (ce qui s'est produit et comme vu précédemment).
- ⇒ **Economie réalisée suite à renégociation = 190 000 €, soit 6 300 € par an**

A titre de comparaison, il représenterait plus de 80% de l'encours TOTAL de la dette « propre » de Chambéry métropole-Cœur des Bauges au 31/12/2017 et plus de 175% des recettes de fonctionnement du budget général de la collectivité.

Si une défaillance généralisée est exclue, une telle occurrence aurait comme conséquence un coût d'environ 8 M€ (capital + intérêts). Des contrôles opérés via la MILOS tous les 5 ans et la présence de mécanismes de garantie doivent permettre de limiter le risque (Fonds national) à ce jour.

La dette garantie est soumise à l'application des ratios de la loi Galland. Cependant, les garanties accordées au titre du financement de logements sociaux et qui constituent une part très importante de l'encours de Chambéry métropole – Cœur des Bauges sont exclues de ce dispositif. En effet, La loi N° 91-662 du 13 juillet 1991 a exonéré des ratios prudentiels les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte, de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat.

Par ailleurs, les garanties d'emprunt accordées à des personnes de droit public ne sont pas soumises aux ratios de la Loi Galland. Cependant, notre collectivité est de plus en plus sollicitée pour apporter sa caution pour des prêts dont l'objet n'est pas le logement social.

Compte tenu de ces éléments, il a été proposé au Conseil communautaire de déléguer au Bureau en 2014 et pour les années suivantes, la décision d'accorder ou non la garantie de Chambéry métropole-Cœur des Bauges pour toute demande de garantie d'emprunt.

Les ratios de la Loi Galland:

1 / La ratio de plafonnement global : Le montant des annuités de la collectivité (annuités dette pour emprunts + annuités dette garantie + subventions en annuités - provisions pour garanties d'emprunts + 1ère annuité entière du nouvel emprunt à garantir) ne doit pas dépasser 50 % des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF du budget général).

2 / Le ratio de division du risque (ou plafonnement par débiteur) Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur, exigible au titre d'un même exercice, ne doit pas dépasser 10% des 50 % de Recettes Réelles de Fonctionnement autorisées.

3 / Le ratio de partage du risque (ou plafonnement par opération) La quotité garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales sur un même emprunt ne peut excéder 50 % du montant de l'emprunt.

Plusieurs exceptions à ce ratio sont cependant à noter :

Il est possible de porter la garantie à 80 % pour les conventions de mandat ou concessions d'aménagement entre la collectivité et une personne privée (c'est le cas pour les emprunts garantis de la SAS).

Il est également possible de porter la garantie à 100 % pour les organismes suivants :

- organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts, constitués le plus souvent sous forme d'Association Loi 1901, à but non lucratif,
- associations reconnues d'utilité publique et organismes assimilés,
- associations dont l'objet est de verser des aides financières à la création d'entreprise (agréées conformément au décret n° 85-865 du 9 août 1985)

Ces différents éléments doivent donc être pris en compte **en amont des décisions d'accorder ou non** la garantie pour un emprunt à des partenaires.

Quelques éléments synthétiques :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
184 767 649 €	1,24%	32 ans et 10 mois	18 ans et 4 mois (56% de la durée de vie résiduelle)	601

La **durée de vie résiduelle** est **longue** compte tenu des **durées d'amortissement de 40 ou 50 ans** retenues sur certaines opérations de logement social.

La **durée de vie moyenne** est **légèrement supérieure au seuil de 50%** de la durée de vie résiduelle ce qui signifie qu'il y a **quelques différés d'amortissement** sur certains prêts ce qui est **logique compte tenu de la typologie des investissements financés**.

Le **taux moyen de la dette** est **extrêmement bas (1,24% contre 2,05% pour Chambéry métropole-Cœur des Bauges)** et vient du fait que les **offres de financements** en faveur des organismes de logement sociaux présentent de **meilleures conditions que celles obtenues par les collectivités**.

Répartition par risque de taux

